

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2022

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 31 mars 2022 Date d'affichage : 31 mars 2022 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 16 Date de publication : 12 avril 2022
--	---

L'an deux mille vingt-deux,

Le six avril à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Grande Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Didier MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur MARTINEZ, Madame LUCE, Monsieur JALTIER, Madame D'ANDREA BOULIN, Monsieur HENRY, Monsieur LEVISTRE (arrivée à 19h10), Madame CLAVEAU, Madame DUPRE, Monsieur HEURTELOUP, Madame BORD, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur JUNGER, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absent excusé : Monsieur DAREL,

Ont donné procuration : - Madame DIEZ à Monsieur JALTIER  
- Monsieur JACQUEMIN à Madame LUCE  
- Madame KRICHE à Monsieur HENRY  
- Monsieur GENDRY à Monsieur JUNGER  
- Monsieur CHINTARAM à Madame D'ANDREA-BOULIN  
- Monsieur LE BIHAN à Monsieur MANDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL  
DES DECISIONS DU MAIRE**

<b>N° DECISION</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
2022-001	Renouvellement adhésion avec association des Maires franciliens	282.90 €
2022-002	Renouvellement adhésion avec l'association des Maires d'Ile de France	301.39 €
2022-003	Renouvellement adhésion avec l'association des Maires des Yvelines	Annulée et remplacée par la décision 2022-007
2022-004	Renouvellement adhésion à l'association des Maires Ruraux des Yvelines	648,80 €
2022-005	Renouvellement d'adhésion à l'association « La Seine en partage »	303 €
2022-006	Exercice du droit de préemption urbain d'un bien sis 55 rue de la Grande Remise cadastrée AE 117	139 100 €
2022-007	Annule et remplace décision 2022-003 Renouvellement adhésion avec l'Union des Maires des Yvelines	317,40 €

-----

**DEL 2022-001 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Rapporteur : Monsieur HENRY

Monsieur HENRY présente le compte de gestion 2021 du Budget Principal de la Commune,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

**Vu** la présentation du compte de gestion établi par le Comptable, (annexe consultable en mairie)

**Vu** l'avis favorable (1 abstention Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission des Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 16 voix Pour, 4 Abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE) et 1 Contre (Monsieur MANDON).

**CONSTATE** la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal de la Commune.

**DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

## **DEL 2022-002 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Arrivée de Monsieur LEVISTRE à 19h10

Rapporteur : Monsieur HENRY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordonnateur ne peut pas participer au vote du compte administratif.

Il est procédé à l'élection d'un Président de séance. Monsieur HENRY prend la Présidence.

Une présentation du compte administratif 2021 du budget principal de la commune est faite. (annexe consultable en mairie et sur site de la ville)

**Vu** l'adoption du compte de gestion 2021,

**Vu** l'avis favorable (1 abstention Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la Commission des Finances, personnel et affaires générales réunie le 29 mars 2022,

Les résultats du compte administratif 2021 se présentent de la manière suivante :

Recettes de Fonctionnement 2021	5 246 342.46 €
Dépenses de Fonctionnement 2021	5 028 314.82 €
<b>Soit un EXCEDENT de Fonctionnement de l'exercice 2021</b>	<b>218 027.64 €</b>
<i>EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2020</i>	<i>3 098 442.48 €</i>
<b>Soit un EXCEDENT de fonctionnement cumulé 2021</b>	<b>3 316 470.12 €</b>

Recettes d'Investissement 2021	1 393 153.83 €
Dépenses d'Investissement 2021	1 533 240.67 €
<b>Soit un DEFICIT de financement des investissements 2021</b>	- <b>40 086.84 €</b>
<i>EXCEDENT d'investissement de clôture reporté 2020</i>	974 152.20 €
<b>Soit un EXCEDENT d'investissement cumulé 2021</b>	<b>834 065.36 €</b>

Le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2021 de la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 16 voix Pour, 4 Abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE) et 1 Contre (Monsieur MANDON),

**APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du budget principal de la commune

**ADOpte** le compte administratif 2021 du budget principal de la commune

-----

#### **DEL 2022-003 AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

*Monsieur le Maire reprend la séance.*

Rapporteur : Monsieur HENRY

Monsieur HENRY propose au Conseil Municipal, l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget principal de la ville,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M14,

**Vu** l'adoption du compte administratif 2021 du budget général de la Ville,

**Considérant les éléments suivants**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b><u>A Résultat de l'exercice</u></b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		<b>+ 218 027.64 €</b>
<b><u>B Résultats antérieurs reportés</u></b> ligne 002 du compte administratif 2020 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		<b>+ 3 098 442.48 €</b>
<b><u>C Résultat à affecter</u></b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C'est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</b>		<b>+ 3 316 470.12 €</b>
<b><u>D Solde d'exécution d'investissement</u></b> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		<b>+ 834 065.36 €</b>
<b><u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b> Besoin de financement Excédent de financement		<b>- 83 798.69 €</b>
<b>Excédent de financement F = D + E</b>		<b>+ 750 266.67 €</b>
<b>H - AFFECTATION DU RESULTAT</b> <span style="float: right;">H=1+2</span>		<b>+ 3 316 470.12 €</b>
1) G Affectation en réserve R 1068 en Investissement (G = au minimum couverture du besoin de financement F)		<b>400 000.00 €</b>
2) H Report en fonctionnement R 002		<b>2 916 470.12 €</b>

**Vu** l'avis favorable (l'abstention Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission des Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 17 voix Pour, 4 Absentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE), 1 Contre (Monsieur MANDON),

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2021, tel que présenté dans le tableau ci-dessus :

- 1) Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement pour 400 000.00 €
- 2) Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement pour 2 916 470.12 €

## **DEL 2022-004 DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Rapporteur : Monsieur HENRY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes ménages pour l'année 2022 : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti,

Considérant qu'un nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020,

Considérant que l'article 16 de la Loi de Finances 2020 n°2019-1479, prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

**Vu** l'avis favorable (ne prend pas part au vote Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission des Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 19 voix Pour, 2 Abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT), 1 Contre (Monsieur MANDON),

**MAINTIENT** les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2022 :

- |                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| - Taxe sur le foncier bâti :     | 18.14 % |
| - Taxe sur le foncier non-bâti : | 27,37 % |

---

## **DEL 2022-005 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2022**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER propose au Conseil Municipal l'attribution de subventions aux associations.

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Sport et Vie Associative réunie le 24 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 29 mars 2022

Monsieur HENRY ne prend pas part au vote pour l'ASP.

Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT ne prend pas part au vote pour l'OCCE LES MARRONNIERS, DON DU SANG, FCPE, PASS'PORCHEVILLE, SIEHVA- HANDI VAL DE SEINE, l'UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATANTS DES YVELINES, ENFANCE PARTENARIAT VIET NAM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 20 voix Pour et 2 Abstentions (Monsieur LE BIHAN, Monsieur MANDON) :

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISMES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
AFIPE - (centre de formation)	195,00	-	-	-
AFPE - ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE ESPERANCE	-	500,00	500,00	500,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE GARGENVILLE	200,00	200,00	200,00	200,00
ASSOCIATION CULTURELLE PORCHEVILLOISE	1 000,00	1 000,00	-	-
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	150,00	150,00	150,00	-
ASSOCIATION DES VIEUX VOLANTS D'ILE	400,00	400,00	-	-
ARSLA (sclérose en plaques)	350,00	350,00	350,00	-
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	100,00	100,00	200,00	200,00
ASSOCIATION SIRHAYA	450,00	450,00	400,00	400,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE PORCHEVILLE	59 000,00	59 000,00	59 000,00	55 000,00
- Subvention exceptionnelle TWIRLING	400,00	-	-	-
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS INTERCONSULAIRE DE L'EURE	65,00	70,00	140,00	140,00
CFA	90,00	-	-	-
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
COMITE DEPART. CONTRE LE CANCER	500,00	500,00	500,00	-
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE (OCCE LES MARONNIERS)	7 200,00	7 200,00	4 800,00	5 200,00
COOPERATIVE ECOLE (OCC78 ECOLE MANDELA)	-	-	8 500,00	6 300,00
CROIX ROUGE FRANCAISE COMITE DE MANTES LA JOLIE	200,00	200,00	200,00	200,00
DON DU SANG	900,00	900,00	-	-
DELOS APEI 78 (ENVOL)	150,00	150,00	150,00	-
FCPE CONSEIL LOCAL Les Ecoles de PORCHEVILLE	100,00	100,00	100,00	200,00
FCPE COLLE J. CARTIER ISSOU	100,00	100,00	100,00	-
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	200,00	200,00	200,00	200,00
FOOTBALL CLUB DE PORCHEVILLE	28 000,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
HOTEL SOCIAL SAINT YVES (EX CCAS 100 €)			100,00	-
INSTITUT PASTEUR	300,00	300,00	300,00	300,00
LA GAULE PORCHEVILLOISE ASSOCIATION	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
LA MAISON DU BIEN ETRE	-	100,00	-	-
LE COCHONNET PORCHEVILLOIS	1 000,00	1 000,00	1 000,00	-
LE REVE DE COLYNE	400,00	400,00	500,00	400,00
LES COPAINS D'ABORD	750,00	750,00	-	750,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR (EX CCAS 3 000 €)			3 000,00	3 000,00
LES SARABERNAR'S	150,00	100,00	100,00	-
MEDECINS SANS FRONTIERES	100,00	100,00	100,00	-
NEZEL MUSIC	150,00	-	-	-
PASSPORCHEVILLE	100,00	100,00	-	-
PORCHEVILLE AIRSOFT TEAM78 PA17	200,00	250,00	250,00	500,00
RELAIS JEUNES ET FAMILLES 78	400,00	400,00	400,00	400,00
RESEAU ODYSSEE (réseau de santé de proximité)	1 000,00	1 000,00	1 000,00	-
SECOURS CATHOLIQUE	300,00	300,00	300,00	300,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS ASS.	300,00	300,00	300,00	-
SIEHVS - HANDI VAL DE SEINE (EX CCAS 100 €)			100,00	2 130,00
SOCIETE DE CHASSE DE PORCHEVILLE	400,00	400,00	400,00	400,00
- Subvention exceptionnelle	-	400,00	-	-
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES YVELINES	500,00	500,00	500,00	300,00
USEP PIERRE ET MARIE CURIE	12 500,00	12 500,00	10 000,00	9 800,00
ENFANCE PARTENARIAT VIET NAM	-	-	-	150,00
	<b>120 800,00</b>	<b>120 970,00</b>	<b>124 340,00</b>	<b>117 470,00</b>

- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2022 au chapitre 65, article 6574

## **DEL 2022-006 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S. - EXERCICE 2022**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER propose au Conseil municipal l'attribution d'une subvention au CCAS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 38 000 Euros au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2022,

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2022 au chapitre 65 article 657362 « Subventions de fonctionnement au CCAS »,

-----

## **DEL 2022-007 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Rapporteur : Monsieur HENRY

Monsieur HENRY, propose au Conseil municipal, l'adoption du Budget Primitif 2022 de la Commune, (annexe consultable en mairie et sur le site de la ville)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable (1 abstention Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 29 mars 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 19 voix Pour et 3 Abstentions (Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE),

**ADOPTE** le Budget primitif 2022 du budget principal de la Commune en dépense et en recette comme suit :

Fonctionnement :	8 186 000 €
Investissement :	5 014 000 €

-----

## **DEL 2022-008 AUTORISATION DE CONCLURE UNE CONVENTION « ACTES » AVEC LE PREFET DES YVELINES**

Rapporteur : Monsieur HENRY

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;



**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-I, L3131-I et L4141-I ;

Il est exposé ce qui suit,

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

De plus et afin d'améliorer l'efficacité du contrôle de légalité des actes budgétaires et après discussions avec chaque sous-préfecture, il a été décidé de mettre en place dès le 1er janvier 2022, la transmission centralisée de l'ensemble de ces actes, à la préfecture sur le site de Versailles.

Le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat, (annexe 4)

**DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires,

**AUTORISE** le Maire à engager toutes les démarches y afférentes et à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

-----

## **DEL 2022-009 DROIT D'ENTREE AU SPECTACLE « DU RIFI FI DANS LA GALAXIE »**

Rapporteur : M. HENRY

Monsieur HENRY informe que dans le cadre du projet culturel Porchevillois, une des orientations est d'apporter à l'ensemble de la population une offre culturelle diversifiée, originale et de donner également la possibilité à des associations locales de se faire connaître du public.

Elle indique que la commune souhaite proposer un spectacle intitulé « Du rifi fi dans la galaxie » Cette mise en scène vivante, sur le thème de l'écologie, sera jouée par des enfants de la troupe TMT, le 20 mai 2022 à partir de 20 heures dans la salle des fêtes.

Il est proposé un droit d'entrée unique fixé à 2.00 € et une gratuité pour les enfants scolarisés sur Porcheville munis d'un ticket.

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances du 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOPTE** le tarif ci-dessus proposé.

## **DEL 2022-010 PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Rapporteur : Monsieur HENRY

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 22 bis, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités,

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant que la collectivité peut apporter sa participation soit au titre du risque "santé" (risques liés à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité), soit au titre du risque "prévoyance" (risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès), soit au titre des deux risques,

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la

délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 29 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 29 mars 2022

Monsieur JUNGER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 19 voix Pour, 2 Abstentions (Monsieur LE BIHAN, Monsieur MANDON),

**ACCORDE** à compter du 01 juin 2022 sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé dans le cadre du dispositif de labellisation.

**PRÉCISE** que sont bénéficiaires les agents en position d'activité titulaires, non-titulaires, de droit privé.

**DÉFINIT** le montant maximum de la participation par agent à 30 € mensuel.

Le coût de cette participation s'élèvera annuellement à environ 27 500 € pour la Commune.

**DIT** que le mode de versement de participation est un versement direct aux agents, dans le maximum du montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur qui sera exigée par le perceuteur.

**INDIQUE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du Budget.

## **DEL 2022-01 I D'AMENAGEMENT DIFFERE (ZAD) SUR LA COMMUNE DE PORCHEVILLE**

Rapporteur : Madame LUCE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-I, L.212-I et suivants, L.213-I et suivants, L.300-I et R.212-I et suivants,

**VU** la loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

**VU** la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

**VU** la loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

**VU** le décret 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du schéma directeur de la région île de France,

**VU** le décret 2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'établissement public foncier d'île de France (EPFIF),

**VU** le décret 2007-783 du 10 mai 2007 délimitant le périmètre de l'opération d'intérêt national Seine-Aval,

**VU** la délibération municipale du 12 décembre 2008 approuvant le projet d'arrêté portant création d'une Zone d'Aménagement Différé sur le territoire de la commune de Porcheville,

**VU** l'arrêté préfectoral n°08-231/DDD du 23 décembre 2008 portant création d'une Zone d'Aménagement Différé sur le territoire de la commune de Porcheville,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2016 approuvant le renouvellement de la Zone d'aménagement différé sur la commune de PORCHEVILLE,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016146-0024 du 25 mai 2016 portant renouvellement d'une zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de Porcheville,

**VU** la saisine du Préfet des Yvelines par courrier en date du 7 mars 2022 proposant à nouveau le renouvellement de la ZAD pour une durée de 6 ans,

**VU** le plan de la ZAD et l'état parcellaire (annexe n°5)

**CONSIDERE** que l'aménagement du Grand Paris doit s'appuyer sur un développement structuré autour de territoires et de projets identifiés, définis et réalisés conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales,

**CONSIDERE** que les projets doivent permettre de répondre aux objectifs de l'OIN (Opération d'Intérêt National) Seine-Aval,

**CONSIDERE** que ce développement territorial passe nécessairement par une action foncière à moyen et long terme,

**CONSIDERE** que la ZAD est un outil qui participe à cette action foncière en permettant de maîtriser l'évolution du prix du foncier, de constituer des réserves foncières et de maîtriser un aménagement cohérent et opportun au regard de la situation géographique stratégique présentant un potentiel de développement répondant aux objectifs du Grand Paris et de l'OIN (Opération d'Intérêt National) Seine-Aval,

**CONSIDERE** que le renouvellement de la ZAD est justifié pour poursuivre le projet d'aménagement d'ensemble du territoire de l'île de France,

**CONSIDERANT** que le périmètre initial de la ZAD a été retravaillé et affiné à la parcelle sans en augmenter le périmètre d'origine,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la zone d'aménagement différé (ZAD) sur le territoire de la commune de Porcheville pour une durée de 6 ans dans la limite du périmètre et de l'état parcellaire ci-annexé.

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Travaux, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Sécurité réunie le 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 20 voix Pour, 2 Abstentions (Monsieur LE BIHAN, Monsieur MANDON),

**ADOpte** le renouvellement de la zone d'aménagement différé (ZAD) sur le territoire de la commune de Porcheville pour une durée de 6 ans dans la limite du périmètre et de l'état parcellaire ci-annexé.

-----

**DEL 2022-012 - ACQUISITION AMIABLE DES PARCELLES CADASTREES AB 308-309-310 SISES 29 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE, A MONSIEUR DEMIREL ET MONSIEUR EL KHATTABI.**

Rapporteur : Madame LUCE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

**VU** l'avis des domaines en date du 16 avril 2021, prorogé en date du 8 février 2022 pour une durée de 3 mois,

**VU** les négociations amiables menées avec les propriétaires des parcelles,

**VU** la grosse du jugement d'adjudication en date du 4 mars 2015,

**VU** les servitudes présentes sur les parcelles et la configuration des lieux,

**VU** le courrier du Maire en date du 4 mars 2022 aux propriétaires des parcelles, leur confirmant un accord amiable à hauteur de 175 000€ hors frais de notaire,

**VU** les échanges de courriels entre les propriétaires et la ville,

**CONSIDERE** que dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, la commune souhaite pérenniser les commerces de proximité et marquer les entrées et sorties de ce centre-ville,

**CONSIDERE** qu'il est nécessaire d'acquérir le local commercial situé au 29 Boulevard de la République afin de le réhabiliter afin d'y installer un commerce de qualité,

**CONSIDERE** qu'un accord amiable a été trouvé à 175 000€ hors frais de notaire,

**CONSIDERE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune en sus du prix d'acquisition,

**Vu** l'avis favorable (ne participe pas au vote Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 29 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable (ne participe pas au vote Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission Travaux, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Sécurité réunie le 29 mars 2022,

Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix Pour, 1 Abstention (Madame WILLEMOT), 2 Contre (Monsieur LE BIHAN, Monsieur MANDON),

**APPROUVE** l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées AB 308-309-310, sises 29 Boulevard de la République, d'une superficie de 227m<sup>2</sup> (70m<sup>2</sup> de surface utile) à Monsieur DEMIREL et Monsieur EL KHATTABI pour un montant total de 175 000€ hors frais de notaire (cent soixante-quinze mille euros),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir relatif à l'acquisition amiable de ces parcelles et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

---

### **DEL 2022-013 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL CONCERNANT L'ACQUISITION DU 29 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE.**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER expose au Conseil Municipal les objectifs du Conseil Régional, en vertu de la délibération n° 113-16 du 7 juillet 2016 pour la mise en œuvre du pacte rural en faveur de la sauvegarde des commerces de proximité

Il apparaît souhaitable de solliciter la participation du conseil régional pour la réalisation du commerce de proximité de la commune. Monsieur JALTIER ajoute que le montant total des travaux et prestations intellectuelles sont estimées à la somme de 75 000,00 € HT. Le montant de l'acquisition foncière du bâtiment et du terrain s'élève à 175 000,00 € et les frais de notaire à 14 000,00 €

Le Conseil Municipal doit s'engager sur :

- Le programme définitif et l'estimation de l'opération,
- La maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette de l'opération.
- Le plan de financement annexé,
- Une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- L'engagement de recruter au moins un stagiaire ou alternant, conformément à la délibération no. CR 08-16 du 18 février 2016.
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional d'Île de France.
- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- À mentionner la participation de la Région d'île de France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

**Vu** l'avis favorable (ne prend pas part au vote Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission Travaux, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Sécurité du 29 mars 2022

**Vu** l'avis favorable (ne prend pas part au vote Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission Finances, Personnel, Affaires Générales du 29 mars 2022

Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix pour, 1 Abstention (Madame WILLEMOT), 2 Contre (Monsieur LE BIHAN, Monsieur MANDON),

**SOLLICITE** auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% du montant des dépenses éligibles HT.

Le montant maximum de subvention est de 150 000 €.

**DECIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau commerce

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

### TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	MONTANT(S) OPERATION(S) PROPOSEE(S)  EN € HT	MONTANT(S) RETENU(S) PAR LA REGION  EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION		SUBVENTION REGION  (50%)	AUTRES FINANCEMENTS*  (%)	PART COMMUNALE H.T.
			2022	2023			
<b>Acquisition foncière du bâtiment et du terrain.</b>	175 000,00	175 000,00	175 000,00	0,00	87 500,00	0	87 500,00 €
<b>Notaire</b>	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0	14 000,00 €
<b>Travaux de mise en conformité et de réparations</b>	75 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	37 500,00	0	37 500,00 €
<b>TOTAL</b>	264 000,00	250 000,00			<b>125 000 ,00</b>	<b>0</b>	139 000,00 €

-----

### DEL 2022-014 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAJES/SDJES \* POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE

**\*DRAJES/SDJES : Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports/service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER rappelle que la municipalité souhaite soutenir les activités sportives pratiquées par les associations et le milieu scolaire. Il apparaît donc opportun de procéder à la transformation du terrain de football actuellement stabilisé pour passer sur un terrain synthétique. Ces terrains présentent de nombreux avantages. Ils ne sont pas soumis aux conditions climatiques et peuvent donc être utilisés tout au long de l'année, par tous les temps. Si leur coût d'investissement est supérieur, le coût d'entretien de ce type de terrain est largement réduit puisqu'il n'y a pas de tonte, d'engrais, d'arrosage...

Considérant que la DRAJES/SDJES est en mesure de subventionner des équipements entrant dans une stratégie de développement sportif spécifique – crédits nationaux telle que la réalisation de terrains synthétiques,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Travaux, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Sécurité réunie le 29 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'aménagement d'un terrain synthétique sur la commune sous réserve de l'obtention des subventions.

**ARRETE** le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant sur le tableau ci-après présenté :

Opération(s)	Montant estimé de l'opération (€HT)	Subvention DRAJES/SDJES (€)	Autres financeurs Région IDF	Part communale HT	Année de démarrage des travaux
Réalisation d'un terrain synthétique	738 000 €	369 000 €	221 400 €	147 600 €	Courant 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022

**SOLLICITE** la DRAJES/SDJES, pour obtenir une subvention à hauteur de 50% du montant HT des dépenses du projet comme indiqué ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

**DIT** que les crédits sont inscrits sur le Budget Primitif 2022, chapitre 21

-----

## **DEL 2022-015 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE GRAND JEU A PORCHEVILLE**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER rappelle que la municipalité souhaite soutenir les activités sportives pratiquées par les associations et le milieu scolaire. Il apparaît donc opportun de procéder à la transformation du terrain de football actuellement stabilisé pour passer sur un terrain synthétique. Ces terrains présentent de nombreux avantages. Ils ne sont pas soumis aux conditions climatiques et peuvent donc être utilisés tout au long de l'année, par tous les temps. Si leur coût d'investissement est supérieur, le coût d'entretien de ce type de terrain est largement réduit puisqu'il n'y a pas de tonte, d'engrais, d'arrosage...

Le Conseil Régional d'Ile de France est en mesure de subventionner des projets de construction, de reconstruction, d'extension ou de rénovation d'équipements sportifs lorsque les installations sportives répondent aux besoins des lycées, pour une pratique de loisirs ou non compétitive. Si le projet concerne la réalisation de terrains synthétiques de grands jeux avec garnissage, le taux de subvention appliqué pour le calcul de l'aide est majoré de 5% pour la réalisation des dispositifs permettant la rétention des granulats sur la surface dédiée au terrain synthétique (encaissement de l'équipement via bordures spécifiques, ou élargissement de la surface au-delà de l'équipement...). Dans ce cas, les dépenses éligibles sont plafonnées à 1.000.000€ HT.

Ce financement est subordonné à la signature d'une convention tripartite « Ville-Lycée-Région » pour la mise à disposition gratuite de l'équipement sportif subventionné.

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Travaux, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Sécurité réunie le 29 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant sur le tableau ci-après présenté :

Opération(s)	Montant estimé de l'opération (€HT)	Montant plafonné (€HT)	Subvention région (€)	Autres financeurs (DRAJES/SDJES)	Part communale HT	Année de démarrage des travaux
Réalisation d'un terrain synthétique de grand jeu	738 000 €	1 000 000 €	221 400 €	369 000 €	147 600 €	Courant 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022

**SOLLICITE** la Région Ile de France, pour obtenir une subvention à hauteur de 30% du montant HT des dépenses, plafonné à 1 000 000 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite Ville-Lycée-Région pour la mise à disposition gratuite de l'équipement sportif subventionné.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

**DIT** que les crédits sont inscrits sur le Budget Primitif 2022, chapitre 21

-----

#### **DEL 2022-016 DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022 : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école Pierre et Marie Curie, il est possible de demander une subvention qui est la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Cela concerne :

- La mise en œuvre d'un système de ventilation mécanique contrôlée avec le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et le traitement des façades compris toiture.
- La mise en œuvre d'une isolation thermique en plénum de faux plafond du dernier étage, la rénovation des sanitaires et l'extension du réseau de chauffage.

Cela permettrait notamment de diminuer sensiblement les coûts de fonctionnement.

Le plan prévisionnel est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	Taux en %
Travaux	592 340,74 €	710 808,88 €	DSIL	473 872,59 €	568 647,10 €	80
			Auto financement	118 468,15 €	142 161,78 €	20
Total	592 340,74 €	710 808,88 €	Total	592 340,74 €	710 808,88 €	100



**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Travaux, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Sécurité réunie le 29 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 19 voix Pour, 3 Abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON),

**ADOpte** l'avant-projet de la Rénovation énergétique de l'école Pierre et Marie Curie pour un montant de 592 340,74 € HT soit 710 808,88 € TTC,

**DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2022,

**S'ENGAGE** à financer l'opération de rénovation énergétique de l'école Pierre et Marie Curie,

**DIT** que la dépense sera inscrite aux budgets primitifs 2022 et 2023 dans la section investissement,

**AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération

-----

**DEL 2022-017 DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022 : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA GRANDE SALLE DES FETES**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation énergétique de la Grande Salle des Fêtes, il est possible de demander une subvention qui est la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DIL)

Cela concerne :

- Des travaux relatifs à la révision du système de renouvellement d'air et l'optimisation du système de chauffage
- La réfection complète de la toiture par la mise en œuvre d'une isolation thermique extérieure

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	Taux en %
Travaux	144 004,33 €	172 805,20 €	DSIL	115 203,33 €	138 244,00 €	80
			Auto financement	28 801,00 €	34 561,20 €	20
Total	144 004,33 €	172 805,20 €	Total	144 004,33 €	172 805,20 €	100

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Travaux, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Sécurité réunie le 29 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 29 mars 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 19 voix Pour, 3 Abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON),

**ADOpte** l'avant-projet de la Rénovation énergétique de la Grande salle des Fêtes pour un montant de 144 004,33 € HT soit 172 805,20 €TTC

**DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2022 ;

**S'ENGAGE** à financer l'opération de rénovation énergétique de la Grande Salle des fêtes

**DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2022 dans la section investissement.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune - Commune de Porcheville (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21780501900015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMAY

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

BUDGET : Commune de Porcheville (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	35
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	36
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	37
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	42
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	43
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	44
D2 - Arrêté et signatures	45

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

## Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - BP - 2022

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 78501	<b>Commune de Porcheville</b> <b>Commune de Porcheville</b>	<b>BP</b> <b>2022</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 276
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	8
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
7 578 187,00	7 386 962,00	2 307,61	815,72

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 760,54	738,00
2	Produit des impositions directes/population	285,41	403,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 567,88	912,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 384,78	293,00
5	Encours de dette/population	0,00	684,00
6	DGF/population	0,00	148,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	51,89 %	52,09 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	115,99 %	91,43 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	88,32 %	33,03 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	77,11 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
<b>E</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>8 186 000,00</b>	<b>5 269 529,88</b>
	+	+	+
<b>R</b>	<b>ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>E</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent)</b>
<b>P</b>		<b>0,00</b>	<b>2 916 470,12</b>
<b>R</b>		<b>=</b>	<b>=</b>
<b>T</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>8 186 000,00</b>	<b>8 186 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
<b>E</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>4 897 384,31</b>	<b>4 147 117,64</b>
	+	+	+
<b>R</b>	<b>ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>116 615,69</b>	<b>32 817,00</b>
<b>E</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif)</b>
<b>P</b>		<b>0,00</b>	<b>834 065,36</b>
<b>R</b>		<b>=</b>	<b>=</b>
<b>T</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>5 014 000,00</b>	<b>5 014 000,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>13 200 000,00</b>	<b>13 200 000,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 003 910,00	0,00	1 977 914,00	1 977 914,00	1 977 914,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 823 135,00	0,00	2 992 865,00	2 992 865,00	2 992 865,00
014	Atténuations de produits	420 080,00	0,00	339 900,00	339 900,00	339 900,00
65	Autres charges de gestion courante	328 934,00	0,00	285 700,00	285 700,00	285 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 576 059,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 596 379,00</b>	<b>5 596 379,00</b>	<b>5 596 379,00</b>
66	Charges financières	15 491,33	0,00	8 180,61	8 180,61	8 180,61
67	Charges exceptionnelles	18 049,67	0,00	12 976,39	12 976,39	12 976,39
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 809 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 767 536,00</b>	<b>5 767 536,00</b>	<b>5 767 536,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 010 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	405 894,00		418 464,00	418 464,00	418 464,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 415 894,00</b>		<b>2 418 464,00</b>	<b>2 418 464,00</b>	<b>2 418 464,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 225 494,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 186 000,00</b>	<b>8 186 000,00</b>	<b>8 186 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 186 000,00</b>
--	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	19 990,00	19 990,00	19 990,00
70	Produits services, domaine et ventes div	306 860,00	0,00	297 620,00	297 620,00	297 620,00
73	Impôts et taxes	3 863 113,00	0,00	3 977 054,00	3 977 054,00	3 977 054,00
74	Dotations et participations	620 838,00	0,00	622 497,00	622 497,00	622 497,00
75	Autres produits de gestion courante	161 010,00	0,00	211 260,00	211 260,00	211 260,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 971 821,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 128 421,00</b>	<b>5 128 421,00</b>	<b>5 128 421,00</b>
76	Produits financiers	10,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits exceptionnels	22 056,52	0,00	7 894,88	7 894,88	7 894,88
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 993 887,52</b>	<b>0,00</b>	<b>5 136 365,88</b>	<b>5 136 365,88</b>	<b>5 136 365,88</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	133 164,00		133 164,00	133 164,00	133 164,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>133 164,00</b>		<b>133 164,00</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 164,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 127 051,52</b>	<b>0,00</b>	<b>5 269 529,88</b>	<b>5 269 529,88</b>	<b>5 269 529,88</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 916 470,12</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 186 000,00</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 285 300,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	111 005,60	5 219,20	594 472,00	594 472,00	599 691,20
204	Subventions d'équipement versées	101 864,00	0,00	101 366,00	101 366,00	101 366,00
21	Immobilisations corporelles	3 813 243,04	111 396,49	3 694 072,31	3 694 072,31	3 805 468,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	96 180,36	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 122 293,00</b>	<b>116 615,69</b>	<b>4 419 910,31</b>	<b>4 419 910,31</b>	<b>4 536 526,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	185 100,00	0,00	190 300,00	190 300,00	190 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	250 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>435 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>340 300,00</b>	<b>340 300,00</b>	<b>340 300,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 557 393,00</b>	<b>116 615,69</b>	<b>4 760 210,31</b>	<b>4 760 210,31</b>	<b>4 876 826,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	133 164,00		133 164,00	133 164,00	133 164,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10,00		4 010,00	4 010,00	4 010,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>133 174,00</b>		<b>137 174,00</b>	<b>137 174,00</b>	<b>137 174,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 690 567,00</b>	<b>116 615,69</b>	<b>4 897 384,31</b>	<b>4 897 384,31</b>	<b>5 014 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 014 000,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	37 510,80	32 817,00	613 143,64	613 143,64	645 960,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>37 510,80</b>	<b>32 817,00</b>	<b>613 143,64</b>	<b>613 143,64</b>	<b>645 960,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	485 000,00	0,00	391 000,00	391 000,00	391 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	500 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	275 000,00	0,00	313 000,00	313 000,00	313 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 263 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 111 500,00</b>	<b>1 111 500,00</b>	<b>1 111 500,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 300 510,80</b>	<b>32 817,00</b>	<b>1 724 643,64</b>	<b>1 724 643,64</b>	<b>1 757 460,64</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 010 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	405 894,00		418 464,00	418 464,00	418 464,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10,00		4 010,00	4 010,00	4 010,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	2 415 904,00		2 422 474,00	2 422 474,00	2 422 474,00
	<b>TOTAL</b>	3 716 414,80	32 817,00	4 147 117,64	4 147 117,64	4 179 934,64

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	834 065,36
--	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	5 014 000,00
---	--------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	2 285 300,00
--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 977 914,00		1 977 914,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 992 865,00		2 992 865,00
014	Atténuations de produits	339 900,00		339 900,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	285 700,00		285 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	8 180,61	0,00	8 180,61
67	Charges exceptionnelles	12 976,39	0,00	12 976,39
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	418 464,00	418 464,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		150 000,00
023	Virement à la section d'investissement		2 000 000,00	2 000 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>5 767 536,00</b>	<b>2 418 464,00</b>	<b>8 186 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 186 000,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	31 300,00	31 300,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	190 300,00	0,00	190 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		101 864,00	101 864,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	599 691,20	0,00	599 691,20
204	Subventions d'équipement versées	101 366,00	0,00	101 366,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 805 468,80	4 010,00	3 809 478,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	30 000,00	0,00	30 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	150 000,00		150 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>4 876 826,00</b>	<b>137 174,00</b>	<b>5 014 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 014 000,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 990,00		19 990,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	297 620,00		297 620,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 977 054,00		3 977 054,00
74	Dotations et participations	622 497,00		622 497,00
75	Autres produits de gestion courante	211 260,00	0,00	211 260,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00
77	Produits exceptionnels	7 894,88	133 164,00	141 058,88
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>5 136 365,88</b>	<b>133 164,00</b>	<b>5 269 529,88</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 916 470,12</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 186 000,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	391 000,00	10,00	391 010,00
13	Subventions d'investissement	645 960,64	0,00	645 960,64
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	7 500,00	0,00	7 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 000,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		418 464,00	418 464,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		2 000 000,00	2 000 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	313 000,00		313 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 357 460,64</b>	<b>2 422 474,00</b>	<b>3 779 934,64</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>834 065,36</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>400 000,00</b>
-----------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 014 000,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 003 910,00</b>	<b>1 977 914,00</b>	<b>1 977 914,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	234 160,00	231 555,00	231 555,00
60611	Eau et assainissement	54 200,00	45 750,00	45 750,00
60612	Energie - Electricité	154 200,00	151 000,00	151 000,00
60613	Chauffage urbain	83 000,00	77 500,00	77 500,00
60622	Carburants	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	14 945,00	14 855,00	14 855,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 005,00	4 435,00	4 435,00
60631	Fournitures d'entretien	29 100,00	28 100,00	28 100,00
60632	Fournitures de petit équipement	54 850,00	83 415,00	83 415,00
60633	Fournitures de voirie	1 400,00	1 400,00	1 400,00
60636	Vêtements de travail	11 500,00	10 200,00	10 200,00
6064	Fournitures administratives	18 150,00	18 250,00	18 250,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	13 500,00	8 500,00	8 500,00
6067	Fournitures scolaires	23 520,00	24 650,00	24 650,00
6068	Autres matières et fournitures	66 385,00	54 540,00	54 540,00
611	Contrats de prestations de services	176 950,00	151 910,00	151 910,00
6135	Locations mobilières	16 800,00	9 050,00	9 050,00
61521	Entretien terrains	162 520,00	173 730,00	173 730,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	22 400,00	32 400,00	32 400,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	329 600,00	352 950,00	352 950,00
615231	Entretien, réparations voiries	32 100,00	27 500,00	27 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 300,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	13 000,00	11 500,00	11 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 800,00	7 700,00	7 700,00
6156	Maintenance	104 440,00	114 304,00	114 304,00
6161	Multirisques	35 000,00	20 000,00	20 000,00
6168	Autres primes d'assurance	21 000,00	16 000,00	16 000,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	1 100,00	1 100,00
6182	Documentation générale et technique	13 340,00	14 490,00	14 490,00
6184	Versements à des organismes de formation	32 500,00	20 320,00	20 320,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	300,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	14 800,00	14 800,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	14 500,00	9 500,00	9 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6231	Annonces et insertions	3 230,00	3 730,00	3 730,00
6232	Fêtes et cérémonies	64 390,00	69 340,00	69 340,00
6236	Catalogues et imprimés	6 600,00	6 600,00	6 600,00
6247	Transports collectifs	46 070,00	46 065,00	46 065,00
6251	Voyages et déplacements	1 535,00	625,00	625,00
6256	Missions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 520,00	10 020,00	10 020,00
6262	Frais de télécommunications	43 500,00	38 030,00	38 030,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 200,00	6 200,00	6 200,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	4 000,00	6 000,00	6 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 300,00	8 000,00	8 000,00
63512	Taxes foncières	17 000,00	17 000,00	17 000,00
63513	Autres impôts locaux	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	100,00	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 823 135,00</b>	<b>2 992 865,00</b>	<b>2 992 865,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	9 890,00	10 030,00	10 030,00
6331	Versement mobilité	34 420,00	35 890,00	35 890,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 465,00	8 960,00	8 960,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 645,00	29 120,00	29 120,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 155,00	5 375,00	5 375,00
6411	Personnel titulaire	1 087 955,00	1 178 030,00	1 178 030,00
6413	Personnel non titulaire	836 805,00	885 670,00	885 670,00
64168	Autres emplois d'insertion	8 935,00	8 860,00	8 860,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 000,00	13 895,00	13 895,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	394 065,00	408 690,00	408 690,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	289 920,00	314 505,00	314 505,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 180,00	36 130,00	36 130,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 500,00	30 000,00	30 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	200,00	210,00	210,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	25 000,00	23 000,00	23 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	4 500,00	4 500,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>420 080,00</b>	<b>339 900,00</b>	<b>339 900,00</b>
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	25 080,00	24 900,00	24 900,00
73916	Prél / contrib redressement fin. publiques	150 000,00	150 000,00	150 000,00
739222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	199 750,00	120 000,00	120 000,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	250,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	45 000,00	45 000,00	45 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>328 934,00</b>	<b>285 700,00</b>	<b>285 700,00</b>
6518	Autres	450,00	620,00	620,00
6531	Indemnités	80 675,00	79 635,00	79 635,00
6532	Frais de mission	600,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	3 465,00	3 465,00	3 465,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 400,00	0,00	0,00
6535	Formation	18 180,00	18 180,00	18 180,00
6536	Frais de représentation du maire	400,00	400,00	400,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65548	Autres contributions	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	49 300,00	38 000,00	38 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	124 340,00	117 470,00	117 470,00
65888	Autres	33 624,00	16 930,00	16 930,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>5 576 059,00</b>	<b>5 596 379,00</b>	<b>5 596 379,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>15 491,33</b>	<b>8 180,61</b>	<b>8 180,61</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 100,00	7 800,00	7 800,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 391,33	380,61	380,61
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>18 049,67</b>	<b>12 976,39</b>	<b>12 976,39</b>
6712	Amendes fiscales et pénales	500,00	500,00	500,00
6714	Bourses et prix	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	8 400,00	4 000,00	4 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 099,67	3 476,39	3 476,39
678	Autres charges exceptionnelles	1 050,00	1 000,00	1 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>200 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>5 809 600,00</b>	<b>5 767 536,00</b>	<b>5 767 536,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 010 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>405 894,00</b>	<b>418 464,00</b>	<b>418 464,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	405 894,00	418 464,00	418 464,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 415 894,00</b>	<b>2 418 464,00</b>	<b>2 418 464,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 415 894,00</b>	<b>2 418 464,00</b>	<b>2 418 464,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 225 494,00</b>	<b>8 186 000,00</b>	<b>8 186 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 186 000,00</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	380,61
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	380,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>20 000,00</b>	<b>19 990,00</b>	<b>19 990,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	19 990,00	19 990,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>306 860,00</b>	<b>297 620,00</b>	<b>297 620,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	2 000,00	2 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	4 500,00	4 500,00	4 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	25 000,00	29 500,00	29 500,00
70631	Redevances services à caractère sportif	14 300,00	14 900,00	14 900,00
7066	Redevances services à caractère social	148 920,00	140 920,00	140 920,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	111 140,00	105 800,00	105 800,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 863 113,00</b>	<b>3 977 054,00</b>	<b>3 977 054,00</b>
73111	Impôts directs locaux	861 660,00	935 000,00	935 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 000,00	1 500,00	1 500,00
73211	Attribution de compensation	2 672 954,00	2 697 955,00	2 697 955,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 800,00	2 000,00	2 000,00
73221	FNGIR	54 599,00	54 599,00	54 599,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	96 600,00	98 000,00	98 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	46 500,00	48 000,00	48 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	128 000,00	140 000,00	140 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>620 838,00</b>	<b>622 497,00</b>	<b>622 497,00</b>
744	FCTVA	3 400,00	1 900,00	1 900,00
74718	Autres participations Etat	2 500,00	3 320,00	3 320,00
7472	Participat° Régions	0,00	23 693,00	23 693,00
7473	Participat° Départements	21 694,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	137 500,00	126 780,00	126 780,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	24 304,00	24 304,00	24 304,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	420 840,00	420 000,00	420 000,00
7488	Autres attributions et participations	10 600,00	22 500,00	22 500,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>161 010,00</b>	<b>211 260,00</b>	<b>211 260,00</b>
752	Revenus des immeubles	135 000,00	192 700,00	192 700,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	26 010,00	18 560,00	18 560,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>4 971 821,00</b>	<b>5 128 421,00</b>	<b>5 128 421,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>10,00</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
7688	Autres	10,00	50,00	50,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>22 056,52</b>	<b>7 894,88</b>	<b>7 894,88</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	100,00	50,00	50,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	20 956,52	6 844,88	6 844,88
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>4 993 887,52</b>	<b>5 136 365,88</b>	<b>5 136 365,88</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 164,00</b>
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	101 864,00	101 864,00	101 864,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	31 300,00	31 300,00	31 300,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>133 164,00</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 164,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 127 051,52</b>	<b>5 269 529,88</b>	<b>5 269 529,88</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>2 916 470,12</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 186 000,00</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>111 005,60</b>	<b>594 472,00</b>	<b>594 472,00</b>
2031	Frais d'études	30 000,00	532 100,00	532 100,00
2051	Concessions, droits similaires	81 005,60	62 372,00	62 372,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>101 864,00</b>	<b>101 366,00</b>	<b>101 366,00</b>
2046	Attrib. de compensation d'investissement	101 864,00	101 366,00	101 366,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>3 813 243,04</b>	<b>3 694 072,31</b>	<b>3 694 072,31</b>
2111	Terrains nus	1 350 000,00	500 000,00	500 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	500 000,00	500 000,00
2116	Cimetières	0,00	95 000,00	95 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	207 473,80	1 085 780,00	1 085 780,00
21311	Hôtel de ville	25 000,00	16 527,00	16 527,00
21312	Bâtiments scolaires	754 730,80	671 544,00	671 544,00
21316	Equipements du cimetière	7 300,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	79 527,34	188 400,00	188 400,00
2135	Installations générales, agencements	561 714,32	235 154,00	235 154,00
2138	Autres constructions	52 000,00	48 000,00	48 000,00
2152	Installations de voirie	57 594,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	39 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	148 880,00	27 380,00	27 380,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	4 650,00	4 650,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	102 386,00	76 865,00	76 865,00
2184	Mobilier	85 215,95	51 000,00	51 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	322 420,83	173 772,31	173 772,31
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>96 180,36</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
2313	Constructions	96 180,36	30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 122 293,00</b>	<b>4 419 910,31</b>	<b>4 419 910,31</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>185 100,00</b>	<b>190 300,00</b>	<b>190 300,00</b>
1641	Emprunts en euros	182 100,00	182 800,00	182 800,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	7 500,00	7 500,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>250 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>435 100,00</b>	<b>340 300,00</b>	<b>340 300,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 557 393,00</b>	<b>4 760 210,31</b>	<b>4 760 210,31</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 164,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 164,00</b>
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	28 250,00	28 250,00	28 250,00
13932	Sub. transf cpte résult. Amendes police	3 050,00	3 050,00	3 050,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	101 864,00	101 864,00	101 864,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>10,00</b>	<b>4 010,00</b>	<b>4 010,00</b>
2111	Terrains nus	10,00	10,00	10,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>133 174,00</b>	<b>137 174,00</b>	<b>137 174,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>4 690 567,00</b>	<b>4 897 384,31</b>	<b>4 897 384,31</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>116 615,69</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 014 000,00</b>
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>37 510,80</b>	<b>613 143,64</b>	<b>613 143,64</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	500,00	32 750,00	32 750,00
1322	Subv. non transf. Régions	32 817,00	204 000,00	204 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	368 900,00	368 900,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 193,80	7 493,64	7 493,64
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>37 510,80</b>	<b>613 143,64</b>	<b>613 143,64</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>985 000,00</b>	<b>791 000,00</b>	<b>791 000,00</b>
10222	FCTVA	485 000,00	391 000,00	391 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	500 000,00	400 000,00	400 000,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>3 000,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>7 500,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>275 000,00</b>	<b>313 000,00</b>	<b>313 000,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 263 000,00</b>	<b>1 111 500,00</b>	<b>1 111 500,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 300 510,80</b>	<b>1 724 643,64</b>	<b>1 724 643,64</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>2 010 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>405 894,00</b>	<b>418 464,00</b>	<b>418 464,00</b>
28046	Attributions compensation investissement	101 864,00	101 864,00	101 864,00
28051	Concessions et droits similaires	20 630,00	14 700,00	14 700,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 640,00	5 000,00	5 000,00
281316	Equipements de cimetière	5 200,00	5 600,00	5 600,00
28135	Installations générales, agencements, ..	78 520,00	69 800,00	69 800,00
28138	Autres constructions	15 300,00	15 400,00	15 400,00
28151	Réseaux de voirie	700,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	16 300,00	16 400,00	16 400,00
281538	Autres réseaux	900,00	900,00	900,00
281571	Matériel roulant	6 510,00	6 500,00	6 500,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 020,00	1 400,00	1 400,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	21 530,00	33 800,00	33 800,00
28182	Matériel de transport	960,00	3 400,00	3 400,00
28183	Matériel de bureau et informatique	45 200,00	58 400,00	58 400,00
28184	Mobilier	47 100,00	43 400,00	43 400,00
28188	Autres immo. corporelles	36 520,00	41 900,00	41 900,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 415 894,00</b>	<b>2 418 464,00</b>	<b>2 418 464,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>10,00</b>	<b>4 010,00</b>	<b>4 010,00</b>
10251	Dons et legs en capital	10,00	10,00	10,00
2031	Frais d'études	0,00	4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 415 904,00</b>	<b>2 422 474,00</b>	<b>2 422 474,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>3 716 414,80</b>	<b>4 147 117,64</b>	<b>4 147 117,64</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>32 817,00</b>
-----------------------------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>834 065,36</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 014 000,00</b>
---	---------------------



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 858 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 858 000,00									
201100343	CAF YVELINES	18/11/2013		18/10/2014	108 000,00	F		0,000	0,000		A	C		A-1
9979196	CAISSE D EPARGNE IDF NORD	10/07/2017		25/08/2017	750 000,00	F		1,040	1,032		T	X Echéance constante		A-1
A75121JB	CAISSE D EPARGNE IDF NORD	31/12/2012		15/02/2013	1 000 000,00	F		3,440	3,452		A	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

**Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - BP - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 858 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		559 473,83					182 704,60	7 634,08	0,00	380,61
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		559 473,83					182 704,60	7 634,08	0,00	380,61
201100343		0,00	A-1	21 600,00	1,75	F		0,000	10 800,00	0,00	0,00	0,00
9979196		0,00	A-1	440 741,46	5,58	F		1,032	74 772,23	4 292,73	0,00	380,61
A75121JB		0,00	A-1	97 132,37	0,08	F		3,452	97 132,37	3 341,35	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - BP - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>559 473,83</b>					<b>182 704,60</b>	<b>7 634,08</b>	<b>0,00</b>	<b>380,61</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	559 473,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	28-11-2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE BATIMENTS	20	28/11/2011
L	AUTRES AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAINS	15	28/11/2011
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	28/11/2011
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	28/11/2011
L	EQUIPEMENT DE GARAGE ET ATELIER	15	28/11/2011
L	EQUIPEMENT DES CUISINES	10	28/11/2011
L	EQUIPEMENT SPORTIF	10	28/11/2011
L	INSTALLATION ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE	10	28/11/2011
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	28/11/2011
L	LOGICIELS	2	28/11/2011
L	MATERIEL CLASSIQUE	6	28/11/2011
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	28/11/2011
L	MATERIEL DE SONORISATION	5	28/11/2011
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	28/11/2011
L	MOBILIER	10	28/11/2011
L	PLANTATION	20	28/11/2011
L	VOITURES	5	28/11/2011

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>364 100,00</b>	<b>I 364 100,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>182 800,00</b>	<b>182 800,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	182 800,00	182 800,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>181 300,00</b>	<b>181 300,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	31 300,00	31 300,00
020	Dépenses imprévues	150 000,00	150 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>364 100,00</b>	<b>116 615,69</b>	<b>0,00</b>	<b>480 715,69</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 122 464,00</b>	<b>III 3 122 464,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>391 000,00</b>	<b>391 000,00</b>
10222	FCTVA	391 000,00	391 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 731 464,00</b>	<b>2 731 464,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28046	Attributions compensation investissement	101 864,00	101 864,00
28051	Concessions et droits similaires	14 700,00	14 700,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 000,00	5 000,00
281316	Equipements de cimetière	5 600,00	5 600,00
28135	Installations générales, agencements, ..	69 800,00	69 800,00
28138	Autres constructions	15 400,00	15 400,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	16 400,00	16 400,00
281538	Autres réseaux	900,00	900,00
281571	Matériel roulant	6 500,00	6 500,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 400,00	1 400,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	33 800,00	33 800,00
28182	Matériel de transport	3 400,00	3 400,00
28183	Matériel de bureau et informatique	58 400,00	58 400,00
28184	Mobilier	43 400,00	43 400,00
28188	Autres immo. corporelles	41 900,00	41 900,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	313 000,00	313 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 000 000,00	2 000 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>3 122 464,00</b>	<b>32 817,00</b>	<b>834 065,36</b>	<b>400 000,00</b>	<b>4 389 346,36</b>

Montant

<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>480 715,69</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>4 389 346,36</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>3 908 630,67</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					18 377,14	15 755,05										244,20	863,19	
1001 VIES HABITAT	2018	X Echéance progressive	ACQUISITION ET AMELIORATION D'UN LOGEMENT	CDC	18 377,14	15 755,05	18,33	A	R	1,550	R	1,550	A-1		244,20	863,19		
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>18 377,14</b>	<b>15 755,05</b>									<b>244,20</b>	<b>863,19</b>		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	15 755,05
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>15 755,05</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>5 136 365,88</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,31</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657362	038	SUBVENTION AUX CCAS	CCAS DE PORCHEVILLE	Etablissement de droit public	38 000,00
6574	0151	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX OCC78 ECOLE NELSON MANDELA	Association	6 300,00
6574	0241	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	3 000,00
6574	0341	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX SIEHVS	Association	2 130,00
6574	002	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX AMICALE SAPEUR POMPIER DE GARGEN	Association	200,00
6574	006	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX CLUB DE LA BONNE HUMEUR ASSOCIAT	Association	1 500,00
6574	0171	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	ENFANCE PARTENARIAT VIETNAM	Association	150,00
6574	007	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
6574	008	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX ASSOC SPORTIVE PORCHEVILLE	Association	55 000,00
6574	009	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX CENTRE DE FORMATION D APPRENTIS	Association	140,00
6574	013	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX LES COPAINS D ABORD ASSOCIATION	Association	750,00
6574	015	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX OCCE ECOLE MAT MARONNIERS	Association	5 200,00
6574	016	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX CROIX ROUGE FRANCAISE COMITE DE	Association	200,00
6574	019	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX FNACA - FED NAT ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	Association	200,00
6574	020	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX FOOTBALL CLUB DE PORCHEVILLE	Association	28 000,00
6574	021	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX INSTITUT PASTEUR	Association	300,00
6574	022	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX LA GAULE PORCHEVILLOISE ASSOCIAT	Association	1 000,00
6574	024	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX LE REVE DE COLYNE	Association	400,00
6574	025	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX ASSOC SIRHAYA	Association	400,00
6574	030	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX PORCHEVILLE AIRSOFT TEAM 78 PAT7	Association	500,00
6574	031	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX RELAIS JEUNES ET FAMILLES 78 ASS	Association	400,00
6574	033	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX SECOURS CATHOLIQUE ASSOCIATION	Association	300,00
6574	035	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX STE DE CHASSE DE PORCHEVILLE	Association	400,00
6574	036	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES YVELINES	Association	300,00
6574	037	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	AUX USEP PIERRE ET MARIE CURIE ECOLE	Association	9 800,00
6574	0172	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	FCPE CONSEIL LOCAL LES ECOLES DE PORCHEVILLE	Association	200,00
6574	0011	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	AFPE - ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE ESPERANCE	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>19,00</b>	<b>1,00</b>	<b>20,00</b>	<b>10,57</b>	<b>2,37</b>	<b>12,94</b>
Adjoint administratif	C	7,00	1,00	8,00	4,57	2,37	6,94
Adjoint administratif 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Territorial	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>40,00</b>	<b>1,00</b>	<b>41,00</b>	<b>17,34</b>	<b>14,16</b>	<b>31,50</b>
Adjoint technique	C	27,00	1,00	28,00	10,34	13,16	23,50
Adjoint technique 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maitrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé 1ère classe des E.M	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé principal 2ème classe de E.M	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>26,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26,00</b>	<b>8,00</b>	<b>13,00</b>	<b>21,00</b>



GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation	C	22,00	0,00	22,00	6,00	13,00	19,00
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Brigadier Chef Principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>93,00</b>	<b>2,00</b>	<b>95,00</b>	<b>39,91</b>	<b>30,53</b>	<b>70,44</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	363	0,00	A	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	419	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	356	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	378	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Technicien principal 1ère classe	B	TECH	707	0,00	A	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.

MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/08/2019 -	1001 VIES HABITAT	SA 1001 VIES HABITAT	Société Française	18 377,14
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
GRAND PARIS SEINE & OISE	01/01/2016	SFP	101 366,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	11 840 000,00	3,35	18,14	0,00	2 147 776,00	3,35
TFPNB	19 000,00	4,04	27,37	0,00	5 200,00	4,02
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 859 000,00</b>	<b>3,35</b>			<b>2 152 976,00</b>	<b>3,36</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le LE MAIRE (1),

A Porcheville, le 01/01/2000

Le LE MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Porcheville, le 06/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Porcheville, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune - Commune de Porcheville (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21780501900015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMAY

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

BUDGET : Commune de Porcheville (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	33
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	38
A10.3 - Opérations liées aux cessions	39
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	40
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	41
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	44
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	45
C1.2 - Actions de formation des élus	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	50
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	51
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	52
D2 - Arrêté et signatures	53

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 78501	<b>Commune de Porcheville</b> <b>Commune de Porcheville</b>	<b>CA</b> <b>2021</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 276
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	8
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
7 578 187,00	7 386 962,00	2 307,61	815,72

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 405,71	738,00
2	Produit des impositions directes/population	285,76	403,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 560,82	912,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	371,70	293,00
5	Encours de dette/population	170,78	684,00
6	DGF/population	0,00	148,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60,35 %	52,09 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,63 %	91,43 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	23,81 %	33,03 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,94 %	77,11 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 028 314,82	G	5 246 342,46
	Section d'investissement	B	1 533 240,67	H	1 393 153,83

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 098 442,48 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	974 152,20 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	6 561 555,49	= G+H+I+J	10 712 090,97

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	116 615,69	L	32 817,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	116 615,69	= K+L	32 817,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 028 314,82	= G+I+K	8 344 784,94
	Section d'investissement	= B+D+F	1 649 856,36	= H+J+L	2 400 123,03
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 678 171,18	= G+H+I+J+K+L	10 744 907,97

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	116 615,69	L	32 817,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		32 817,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		5 219,20		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	111 396,49	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 003 910,00	1 182 993,22	17 901,20	0,00	803 015,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 823 135,00	2 779 357,31	0,00	0,00	43 777,69
014	Atténuations de produits	420 080,00	310 678,93	0,00	0,00	109 401,07
65	Autres charges de gestion courante	328 934,00	299 056,30	0,00	0,00	29 877,70
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 576 059,00</b>	<b>4 572 085,76</b>	<b>17 901,20</b>	<b>0,00</b>	<b>986 072,04</b>
66	Charges financières	15 491,33	5 346,79	3 391,33	0,00	6 753,21
67	Charges exceptionnelles	18 049,67	6 394,09	0,00	0,00	11 655,58
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 809 600,00</b>	<b>4 583 826,64</b>	<b>21 292,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 204 480,83</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 010 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	405 894,00	423 195,65			-17 301,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 415 894,00</b>	<b>423 195,65</b>			<b>1 992 698,35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 225 494,00</b>	<b>5 007 022,29</b>	<b>21 292,53</b>	<b>0,00</b>	<b>3 197 179,18</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	20 000,00	11 847,35	0,00	0,00	8 152,65
70	Produits services, domaine et ventes div	306 860,00	266 638,67	17 771,24	0,00	22 450,09
73	Impôts et taxes	3 863 113,00	3 962 608,79	0,00	0,00	-99 495,79
74	Dotations et participations	620 838,00	630 738,18	0,00	0,00	-9 900,18
75	Autres produits de gestion courante	161 010,00	187 452,22	0,00	0,00	-26 442,22
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 971 821,00</b>	<b>5 059 285,21</b>	<b>17 771,24</b>	<b>0,00</b>	<b>-105 235,45</b>
76	Produits financiers	10,00	96,31	0,00	0,00	-86,31
77	Produits exceptionnels	22 056,52	36 102,13	0,00	0,00	-14 045,61
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 993 887,52</b>	<b>5 095 483,65</b>	<b>17 771,24</b>	<b>0,00</b>	<b>-119 367,37</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	133 164,00	133 087,57			76,43
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>133 164,00</b>	<b>133 087,57</b>			<b>76,43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 127 051,52</b>	<b>5 228 571,22</b>	<b>17 771,24</b>	<b>0,00</b>	<b>-119 290,94</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>3 098 442,48</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	111 005,60	9 881,68	5 219,20	95 904,72
204	Subventions d'équipement versées	101 864,00	101 864,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 813 243,04	1 065 400,99	111 396,49	2 636 445,56
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	96 180,36	40 558,34	0,00	55 622,02
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 122 293,00</b>	<b>1 217 705,01</b>	<b>116 615,69</b>	<b>2 787 972,30</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	185 100,00	182 448,09	0,00	2 651,91
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	250 000,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>435 100,00</b>	<b>182 448,09</b>	<b>0,00</b>	<b>252 651,91</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 557 393,00</b>	<b>1 400 153,10</b>	<b>116 615,69</b>	<b>3 040 624,21</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	133 164,00	133 087,57		76,43
041	Opérations patrimoniales (1)	10,00	0,00		10,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>133 174,00</b>	<b>133 087,57</b>		<b>86,43</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 690 567,00</b>	<b>1 533 240,67</b>	<b>116 615,69</b>	<b>3 040 710,64</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	37 510,80	0,00	32 817,00	4 693,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>37 510,80</b>	<b>0,00</b>	<b>32 817,00</b>	<b>4 693,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	485 000,00	468 111,00	0,00	16 889,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	1 847,18	0,00	1 152,82
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	275 000,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 263 000,00</b>	<b>969 958,18</b>	<b>0,00</b>	<b>293 041,82</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 300 510,80</b>	<b>969 958,18</b>	<b>32 817,00</b>	<b>297 735,62</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	2 010 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	405 894,00	423 195,65		-17 301,65
041	Opérations patrimoniales (1)	10,00	0,00		10,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 415 904,00</b>	<b>423 195,65</b>		<b>1 992 708,35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 716 414,80</b>	<b>1 393 153,83</b>	<b>32 817,00</b>	<b>2 290 443,97</b>



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) <b>974 152,20</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 200 894,42		1 200 894,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 779 357,31		2 779 357,31
014	Atténuations de produits	310 678,93		310 678,93
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	299 056,30		299 056,30
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	8 738,12	0,00	8 738,12
67	Charges exceptionnelles	6 394,09	17 510,00	23 904,09
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	405 685,65	405 685,65
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>4 605 119,17</b>	<b>423 195,65</b>	<b>5 028 314,82</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	31 223,57	31 223,57
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	182 448,09	0,00	182 448,09
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		101 864,00	101 864,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	9 881,68	0,00	9 881,68
204	Subventions d'équipement versées	101 864,00	0,00	101 864,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 065 400,99	0,00	1 065 400,99
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	40 558,34	0,00	40 558,34
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>1 400 153,10</b>	<b>133 087,57</b>	<b>1 533 240,67</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 847,35		11 847,35
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	284 409,91		284 409,91
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 962 608,79		3 962 608,79
74	Dotations et participations	630 738,18		630 738,18
75	Autres produits de gestion courante	187 452,22	0,00	187 452,22
76	Produits financiers	96,31	0,00	96,31
77	Produits exceptionnels	36 102,13	133 087,57	169 189,70
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>5 113 254,89</b>	<b>133 087,57</b>	<b>5 246 342,46</b>
<b>Pour information</b>				<b>3 098 442,48</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	468 111,00	0,00	468 111,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	500 000,00		500 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 847,18	0,00	1 847,18
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		14 802,98	14 802,98
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	2 707,02	2 707,02
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		405 685,65	405 685,65
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>969 958,18</b>	<b>423 195,65</b>	<b>1 393 153,83</b>
<b>Pour information</b>				<b>974 152,20</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 003 910,00</b>	<b>1 182 993,22</b>	<b>17 901,20</b>	<b>0,00</b>	<b>803 015,58</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	234 160,00	146 455,35	466,00	0,00	87 238,65
60611	Eau et assainissement	54 200,00	27 952,58	0,00	0,00	26 247,42
60612	Energie - Electricité	154 200,00	127 122,85	0,00	0,00	27 077,15
60613	Chauffage urbain	83 000,00	49 832,99	0,00	0,00	33 167,01
60622	Carburants	12 000,00	11 414,69	0,00	0,00	585,31
60623	Alimentation	14 945,00	9 729,98	0,00	0,00	5 215,02
60628	Autres fournitures non stockées	4 005,00	1 144,77	0,00	0,00	2 860,23
60631	Fournitures d'entretien	29 100,00	25 948,19	0,00	0,00	3 151,81
60632	Fournitures de petit équipement	54 850,00	30 293,43	103,28	0,00	24 453,29
60633	Fournitures de voirie	1 400,00	1 088,41	0,00	0,00	311,59
60636	Vêtements de travail	11 500,00	6 520,83	0,00	0,00	4 979,17
6064	Fournitures administratives	18 150,00	12 605,72	0,00	0,00	5 544,28
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	13 500,00	11 860,60	0,00	0,00	1 639,40
6067	Fournitures scolaires	23 520,00	20 096,93	142,16	0,00	3 280,91
6068	Autres matières et fournitures	66 385,00	46 522,58	1 387,07	0,00	18 475,35
611	Contrats de prestations de services	176 950,00	111 542,09	710,00	0,00	64 697,91
6135	Locations mobilières	16 800,00	6 548,50	0,00	0,00	10 251,50
61521	Entretien terrains	162 520,00	160 957,59	0,00	0,00	1 562,41
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	22 400,00	14 071,56	0,00	0,00	8 328,44
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	329 600,00	16 041,08	7 281,60	0,00	306 277,32
615231	Entretien, réparations voiries	32 100,00	25 750,80	0,00	0,00	6 349,20
615232	Entretien, réparations réseaux	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
61551	Entretien matériel roulant	13 000,00	8 021,78	0,00	0,00	4 978,22
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 800,00	4 431,35	0,00	0,00	3 368,65
6156	Maintenance	104 440,00	62 723,48	1 241,16	0,00	40 475,36
6161	Multirisques	35 000,00	31 895,94	0,00	0,00	3 104,06
6168	Autres primes d'assurance	21 000,00	14 415,40	0,00	0,00	6 584,60
617	Etudes et recherches	2 000,00	905,00	0,00	0,00	1 095,00
6182	Documentation générale et technique	13 340,00	11 931,24	0,00	0,00	1 408,76
6184	Versements à des organismes de formation	32 500,00	18 889,50	2 750,00	0,00	10 860,50
6185	Frais de colloques et de séminaires	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	4 440,00	0,00	0,00	5 560,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6226	Honoraires	14 500,00	6 182,00	0,00	0,00	8 318,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 000,00	3 876,00	0,00	0,00	5 124,00
6231	Annonces et insertions	3 230,00	2 320,01	0,00	0,00	909,99
6232	Fêtes et cérémonies	64 390,00	38 092,82	3 058,50	0,00	23 238,68
6236	Catalogues et imprimés	6 600,00	4 167,52	712,43	0,00	1 720,05
6247	Transports collectifs	46 070,00	29 618,20	49,00	0,00	16 402,80
6251	Voyages et déplacements	1 535,00	575,40	0,00	0,00	959,60
6256	Missions	2 000,00	780,38	0,00	0,00	1 219,62
6261	Frais d'affranchissement	12 520,00	8 573,20	0,00	0,00	3 946,80
6262	Frais de télécommunications	43 500,00	34 276,36	0,00	0,00	9 223,64
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	916,22	0,00	0,00	83,78
6281	Concours divers (cotisations)	6 200,00	6 131,36	0,00	0,00	68,64
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	4 000,00	3 231,54	0,00	0,00	768,46
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 300,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
63512	Taxes foncières	17 000,00	16 640,00	0,00	0,00	360,00
63513	Autres impôts locaux	8 500,00	6 457,00	0,00	0,00	2 043,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 823 135,00</b>	<b>2 779 357,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 777,69</b>
6218	Autre personnel extérieur	9 890,00	9 257,88	0,00	0,00	632,12
6331	Versement mobilité	34 420,00	33 586,08	0,00	0,00	833,92
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 465,00	8 246,83	0,00	0,00	218,17
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 645,00	26 918,40	0,00	0,00	726,60
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 155,00	4 988,18	0,00	0,00	166,82
6411	Personnel titulaire	1 087 955,00	1 087 854,46	0,00	0,00	100,54
6413	Personnel non titulaire	836 805,00	818 099,07	0,00	0,00	18 705,93
64168	Autres emplois d'insertion	8 935,00	8 183,18	0,00	0,00	751,82
6417	Rémunérations des apprentis	14 000,00	12 834,32	0,00	0,00	1 165,68
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	394 065,00	377 415,14	0,00	0,00	16 649,86
6453	Cotisations aux caisses de retraites	289 920,00	289 518,68	0,00	0,00	401,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 180,00	33 380,56	0,00	0,00	2 799,44
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 500,00	40 276,54	0,00	0,00	223,46
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	200,00	193,79	0,00	0,00	6,21

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	25 000,00	24 698,20	0,00	0,00	301,80
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	3 906,00	0,00	0,00	94,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>420 080,00</b>	<b>310 678,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>109 401,07</b>
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	25 080,00	25 047,93	0,00	0,00	32,07
73916	Prél / contrib redressement fin. publiques	150 000,00	149 574,00	0,00	0,00	426,00
739222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	199 750,00	94 173,00	0,00	0,00	105 577,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	250,00	233,00	0,00	0,00	17,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	45 000,00	41 651,00	0,00	0,00	3 349,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>328 934,00</b>	<b>299 056,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 877,70</b>
6518	Autres	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6531	Indemnités	80 675,00	79 530,03	0,00	0,00	1 144,97
6532	Frais de mission	600,00	17,50	0,00	0,00	582,50
6533	Cotisations de retraite	3 465,00	3 340,47	0,00	0,00	124,53
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 400,00	6 578,88	0,00	0,00	821,12
6535	Formation	18 180,00	1 320,00	0,00	0,00	16 860,00
6536	Frais de représentation du maire	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	1 278,31	0,00	0,00	721,69
65548	Autres contributions	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	49 300,00	49 300,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	124 340,00	124 340,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	33 624,00	33 351,11	0,00	0,00	272,89
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>5 576 059,00</b>	<b>4 572 085,76</b>	<b>17 901,20</b>	<b>0,00</b>	<b>986 072,04</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>15 491,33</b>	<b>5 346,79</b>	<b>3 391,33</b>	<b>0,00</b>	<b>6 753,21</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 100,00	11 748,05	0,00	0,00	351,95
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 391,33	-6 401,26	3 391,33	0,00	6 401,26
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>18 049,67</b>	<b>6 394,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 655,58</b>
6712	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6714	Bourses et prix	4 000,00	3 750,00	0,00	0,00	250,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	8 400,00	1 156,06	0,00	0,00	7 243,94
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 099,67	438,03	0,00	0,00	3 661,64
678	Autres charges exceptionnelles	1 050,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>200 000,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>5 809 600,00</b>	<b>4 583 826,64</b>	<b>21 292,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 204 480,83</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 010 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>2 010 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>405 894,00</b>	<b>423 195,65</b>			<b>-17 301,65</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	2 707,02			-2 707,02
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	14 802,98			-14 802,98
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	405 894,00	405 685,65			208,35
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 415 894,00</b>	<b>423 195,65</b>			<b>1 992 698,35</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 415 894,00</b>	<b>423 195,65</b>			<b>1 992 698,35</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 225 494,00</b>	<b>5 007 022,29</b>	<b>21 292,53</b>	<b>0,00</b>	<b>3 197 179,18</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	3 391,33
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 401,26
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 009,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>20 000,00</b>	<b>11 847,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 152,65</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	11 847,35	0,00	0,00	8 152,65
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>306 860,00</b>	<b>266 638,67</b>	<b>17 771,24</b>	<b>0,00</b>	<b>22 450,09</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	3 166,66	0,00	0,00	-166,66
70323	Redev. occupat° domaine public communal	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	25 000,00	29 534,02	0,00	0,00	-4 534,02
70631	Redevances services à caractère sportif	14 300,00	23 970,00	870,00	0,00	-10 540,00
7066	Redevances services à caractère social	148 920,00	113 050,23	8 057,25	0,00	27 812,52
7067	Redev. services périscolaires et enseign	111 140,00	96 917,76	8 843,99	0,00	5 378,25
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 863 113,00</b>	<b>3 962 608,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-99 495,79</b>
73111	Impôts directs locaux	861 660,00	936 156,00	0,00	0,00	-74 496,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 000,00	1 619,00	0,00	0,00	-619,00
73211	Attribution de compensation	2 672 954,00	2 672 953,23	0,00	0,00	0,77
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 800,00	1 944,00	0,00	0,00	-144,00
73218	Autres fiscalités revers entre coll.	0,00	6 454,00	0,00	0,00	-6 454,00
73221	FNGIR	54 599,00	54 599,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	96 600,00	98 802,00	0,00	0,00	-2 202,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	46 500,00	48 750,49	0,00	0,00	-2 250,49
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	128 000,00	141 331,07	0,00	0,00	-13 331,07
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>620 838,00</b>	<b>630 738,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-9 900,18</b>
742	Dot. aux élus locaux	0,00	133,00	0,00	0,00	-133,00
744	FCTVA	3 400,00	2 106,00	0,00	0,00	1 294,00
74718	Autres participations Etat	2 500,00	1 307,76	0,00	0,00	1 192,24
7473	Participat° Départements	21 694,00	21 694,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	137 500,00	128 103,42	0,00	0,00	9 396,58
748313	Dotat° de compensation de la TP	24 304,00	24 304,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	420 840,00	420 840,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	10 600,00	32 250,00	0,00	0,00	-21 650,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>161 010,00</b>	<b>187 452,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-26 442,22</b>
752	Revenus des immeubles	135 000,00	152 002,09	0,00	0,00	-17 002,09
7588	Autres produits div. de gestion courante	26 010,00	35 450,13	0,00	0,00	-9 440,13
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>4 971 821,00</b>	<b>5 059 285,21</b>	<b>17 771,24</b>	<b>0,00</b>	<b>-105 235,45</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>10,00</b>	<b>96,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-86,31</b>
7688	Autres	10,00	96,31	0,00	0,00	-86,31
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>22 056,52</b>	<b>36 102,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 045,61</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	20 956,52	17 942,69	0,00	0,00	3 013,83
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	17 510,00	0,00	0,00	-17 510,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	649,44	0,00	0,00	350,56
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>4 993 887,52</b>	<b>5 095 483,65</b>	<b>17 771,24</b>	<b>0,00</b>	<b>-119 367,37</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 087,57</b>			<b>76,43</b>
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	101 864,00	101 864,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	31 300,00	31 223,57			76,43
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>133 164,00</b>	<b>133 087,57</b>			<b>76,43</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 127 051,52</b>	<b>5 228 571,22</b>	<b>17 771,24</b>	<b>0,00</b>	<b>-119 290,94</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>3 098 442,48</b>				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>111 005,60</b>	<b>9 881,68</b>	<b>5 219,20</b>	<b>95 904,72</b>
2031	Frais d'études	30 000,00	4 000,00	4 000,00	22 000,00
2051	Concessions, droits similaires	81 005,60	5 881,68	1 219,20	73 904,72
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>101 864,00</b>	<b>101 864,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2046	Attrib. de compensation d'investissement	101 864,00	101 864,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>3 813 243,04</b>	<b>1 065 400,99</b>	<b>111 396,49</b>	<b>2 636 445,56</b>
2111	Terrains nus	1 350 000,00	0,00	0,00	1 350 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	207 473,80	3 118,96	0,00	204 354,84
21311	Hôtel de ville	25 000,00	0,00	13 080,00	11 920,00
21312	Bâtiments scolaires	754 730,80	189 331,24	8 475,90	556 923,66
21316	Equipements du cimetière	7 300,00	7 300,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	79 527,34	29 946,65	448,72	49 131,97
2135	Installations générales, agencements	561 714,32	420 726,44	64 129,24	76 858,64
2138	Autres constructions	52 000,00	6 954,90	4 610,93	40 434,17
2152	Installations de voirie	57 594,00	57 341,76	864,98	-612,74
21571	Matériel roulant	39 000,00	34 480,00	0,00	4 520,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	148 880,00	134 648,12	7 228,34	7 003,54
2182	Matériel de transport	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	102 386,00	62 392,64	6 913,00	33 080,36
2184	Mobilier	85 215,95	17 835,94	3 470,50	63 909,51
2188	Autres immobilisations corporelles	322 420,83	101 324,34	2 174,88	218 921,61
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>96 180,36</b>	<b>40 558,34</b>	<b>0,00</b>	<b>55 622,02</b>
2313	Constructions	96 180,36	40 558,34	0,00	55 622,02
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 122 293,00</b>	<b>1 217 705,01</b>	<b>116 615,69</b>	<b>2 787 972,30</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>185 100,00</b>	<b>182 448,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 651,91</b>
1641	Emprunts en euros	182 100,00	181 931,99	0,00	168,01
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	516,10	0,00	2 483,90
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>250 000,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>435 100,00</b>	<b>182 448,09</b>	<b>0,00</b>	<b>252 651,91</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 557 393,00</b>	<b>1 400 153,10</b>	<b>116 615,69</b>	<b>3 040 624,21</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 087,57</b>		<b>76,43</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</b>	<b>133 164,00</b>	<b>133 087,57</b>		<b>76,43</b>
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	28 250,00	28 206,67		43,33
13932	Sub. transf cpte résult. Amendes police	3 050,00	3 016,90		33,10
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	101 864,00	101 864,00		0,00
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>		<b>10,00</b>
2111	Terrains nus	10,00	0,00		10,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>133 174,00</b>	<b>133 087,57</b>		<b>86,43</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>4 690 567,00</b>	<b>1 533 240,67</b>	<b>116 615,69</b>	<b>3 040 710,64</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.



III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	37 510,80	0,00	32 817,00	4 693,80
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	500,00	0,00	0,00	500,00
1322	Subv. non transf. Régions	32 817,00	0,00	32 817,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 193,80	0,00	0,00	4 193,80
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		37 510,80	0,00	32 817,00	4 693,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	985 000,00	968 111,00	0,00	16 889,00
10222	FCTVA	485 000,00	468 111,00	0,00	16 889,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	1 847,18	0,00	1 152,82
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	275 000,00		0,00	
Total des recettes financières		1 263 000,00	969 958,18	0,00	293 041,82
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 300 510,80</b>	<b>969 958,18</b>	<b>32 817,00</b>	<b>297 735,62</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 010 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	405 894,00	423 195,65		-17 301,65
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	14 802,98		-14 802,98
2118	Autres terrains	0,00	2 707,02		-2 707,02
28046	Attributions compensation investissement	101 864,00	101 864,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	20 630,00	20 612,43		17,57
28128	Autres aménagements de terrains	4 640,00	4 627,51		12,49
281316	Equipements de cimetiére	5 200,00	5 183,10		16,90
28135	Installations générales, agencements, ..	78 520,00	78 505,42		14,58
28138	Autres constructions	15 300,00	15 288,25		11,75
28151	Réseaux de voirie	700,00	693,86		6,14
28152	Installations de voirie	16 300,00	16 289,50		10,50
281538	Autres réseaux	900,00	875,21		24,79
281571	Matériel roulant	6 510,00	6 497,45		12,55
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 020,00	4 009,39		10,61
28158	Autres installat°, matériel et outillage	21 530,00	21 515,28		14,72
28182	Matériel de transport	960,00	960,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	45 200,00	44 731,32		468,68
28184	Mobilier	47 100,00	45 009,69		2 090,31
28188	Autres immo. corporelles	36 520,00	39 023,24		-2 503,24
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 415 894,00</b>	<b>423 195,65</b>		<b>1 992 698,35</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	10,00	0,00		10,00
10251	Dons et legs en capital	10,00	0,00		10,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 415 904,00</b>	<b>423 195,65</b>		<b>1 992 708,35</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>3 716 414,80</b>	<b>1 393 153,83</b>	<b>32 817,00</b>	<b>2 290 443,97</b>
Pour information		974 152,20			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 858 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 858 000,00									
201100343	CAF YVELINES	18/11/2013	18/11/2013	18/10/2014	108 000,00	F		0,000	0,000		A	C		A-1
9979196	CAISSE D EPARGNE IDF NORD	10/07/2017	10/07/2017	25/08/2017	750 000,00	F		1,040	1,032		T	X Echéance constante		A-1
A75121JB	CAISSE D EPARGNE IDF NORD	31/12/2012	31/12/2012	15/02/2013	1 000 000,00	F		3,440	3,452		A	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

**Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - CA - 2021**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 858 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		559 473,83					181 931,99	11 748,05	0,00	3 391,33
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		559 473,83					181 931,99	11 748,05	0,00	3 391,33
201100343		0,00	A-1	21 600,00	1,83	F		0,000	10 800,00	0,00	0,00	0,00
9979196		0,00	A-1	440 741,46	5,67	F		1,032	73 999,62	5 065,34	0,00	458,37
A75121JB		0,00	A-1	97 132,37	0,17	F		3,452	97 132,37	6 682,71	0,00	2 932,96
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



**Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - CA - 2021**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>Total général</b>		0,00		559 473,83					181 931,99	11 748,05	0,00	3 391,33

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

### A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	559 473,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			28-11-2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE BATIMENTS	20	28/11/2011
L	AUTRES AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAINS	15	28/11/2011
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	28/11/2011
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	28/11/2011
L	EQUIPEMENT DE GARAGE ET ATELIER	15	28/11/2011
L	EQUIPEMENT DES CUISINES	10	28/11/2011
L	EQUIPEMENT SPORTIF	10	28/11/2011
L	INSTALLATION ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE	10	28/11/2011
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	28/11/2011
L	LOGICIELS	2	28/11/2011
L	MATERIEL CLASSIQUE	6	28/11/2011
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	28/11/2011
L	MATERIEL DE SONORISATION	5	28/11/2011
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	28/11/2011
L	MOBILIER	10	28/11/2011
L	PLANTATION	20	28/11/2011
L	VOITURES	5	28/11/2011

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>463 400,00</b>	<b>I 213 155,56</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>182 100,00</b>	<b>181 931,99</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	182 100,00	181 931,99
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>281 300,00</b>	<b>31 223,57</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	31 300,00	31 223,57
020	Dépenses imprévues	250 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>213 155,56</b>	<b>116 615,69</b>	<b>0,00</b>	<b>329 771,25</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 175 894,00</b>	<b>III 873 796,65</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>485 000,00</b>	<b>468 111,00</b>
10222	FCTVA	485 000,00	468 111,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>2 690 894,00</b>	<b>405 685,65</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28046	Attributions compensation investissement	101 864,00	101 864,00
28051	Concessions et droits similaires	20 630,00	20 612,43
28128	Autres aménagements de terrains	4 640,00	4 627,51
281316	Equipements de cimetière	5 200,00	5 183,10
28135	Installations générales, agencements, ..	78 520,00	78 505,42
28138	Autres constructions	15 300,00	15 288,25
28151	Réseaux de voirie	700,00	693,86
28152	Installations de voirie	16 300,00	16 289,50
281538	Autres réseaux	900,00	875,21
281571	Matériel roulant	6 510,00	6 497,45
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 020,00	4 009,39
28158	Autres installat°, matériel et outillage	21 530,00	21 515,28
28182	Matériel de transport	960,00	960,00
28183	Matériel de bureau et informatique	45 200,00	44 731,32
28184	Mobilier	47 100,00	45 009,69
28188	Autres immo. corporelles	36 520,00	39 023,24
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	275 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 010 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>873 796,65</b>	<b>32 817,00</b>	<b>974 152,20</b>	<b>500 000,00</b>	<b>2 380 765,85</b>

Montant

<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>329 771,25</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>2 380 765,85</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3)</b>	<b>2 050 994,60</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
19/01/2021	EBV - SALLE DE REUNION - REPARATION FISSURES, PEINTURE ET POSE PLAQUE PVC	6 198,00	0,00	0
19/01/2021	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - FILMS OPAQUES POUR WC	810,00	0,00	0
19/01/2021	ECOLE MANDELA - PROTECTION DES VITRES	4 630,80	0,00	0
19/01/2021	GYMNASE - PROTECTION DE SOL	11 398,80	0,00	0
19/01/2021	ECOLE P-M CURIE - PC ET VIDEOPROJECTEUR	2 015,99	0,00	3
19/01/2021	ACQUISITION SITE INTERNET EBV	2 397,60	0,00	2
19/01/2021	ECOLE MANDELA - ACQUISITION DE LIVRES	773,34	0,00	10
19/01/2021	GROUPE SCOLAIRE - ACQUISITION D'UN RANGE-VELOS	2 558,95	0,00	10
19/01/2021	FIBRE OPTIQUE - EBV - EPRIM1 - DECEMBRE 2020	192,00	0,00	1
19/01/2021	ECOLE MANDELA - FOURNITURES POUR LES STORES ELECTRIQUES	553,67	0,00	10
19/01/2021	ECOLE MANDELA - FOURNITURES POUR LES STORES ELECTRIQUES	365,03	0,00	10
19/01/2021	SALLE DES FETES - ACQUISITION D'UNE CENTRALE D'ALARME	5 064,00	0,00	0
19/01/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	17 170,20	0,00	0
19/01/2021	ACQUISITION JEUX - MATERIEL NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	19 295,06	0,00	10
19/01/2021	ATELIER - ACQUISITION D'OUTILLAGE	1 936,64	0,00	10
29/01/2021	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - TRAVAUX DE MENUISERIE COMPLEMENTAIRE	2 779,20	0,00	0
29/01/2021	ECOLE MANDELA - JEUX	593,00	0,00	10
29/01/2021	TRAVAUX SPECIFIQUE ET INHUMATION CIMETIERE 2016	7 300,00	0,00	20
29/01/2021	MAIRIE - ONDULEUR SERVEUR (CAMERA)	636,00	0,00	3
29/01/2021	SECURISATION ECOLE MANDELA - BORNE ANT BELIER	5 994,00	0,00	20
29/01/2021	CABINET MEDICAL - REMPLACEMENT TUYAU DESCENTE	1 183,50	0,00	0
29/01/2021	MISE EN PLACE FIBRE EBV-ECOLE PRIM P-M CURIE-MAIRIE-EMAT MARRONNIERS-ENGT 2020/	384,00	0,00	1
29/01/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	7 325,34	0,00	0
12/02/2021	ACQUISITION D'UN TELEPHONE PORTABLE - M. LE MAIRE	539,88	0,00	2
12/02/2021	ECOLE MANDELA - STORES	13 022,40	0,00	0
12/02/2021	MAIRIE - DALLE LED BUREAU RDC	819,48	0,00	6
12/02/2021	MAIRIE - DALLE LED BUREAU RDC	765,10	0,00	6
12/02/2021	MAIRIE - CYLINDRE PORTE PRINCIPALE + CLES	619,58	0,00	10
23/02/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	14 398,74	0,00	0
23/02/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	15 000,00	0,00	0
23/02/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	1 273,27	0,00	0
23/03/2021	ATELIERS - VALISE D'OUTILLAGE	475,44	0,00	1
23/03/2021	MAIRIE - RENOUVELLEMENT FIREWALL 1 AN	520,42	0,00	2
23/03/2021	FETE DE LA NATURE - ACHAT D'UN ARBRE	173,80	0,00	1
23/03/2021	ESPACES VERTS - TAILLE-HAIE ET OUTILLAGE	2 720,40	0,00	6
23/03/2021	ACQUISITION DE 5 DEFIBRILATEURS	8 362,08	0,00	10
23/03/2021	ECOLE MANDELA - JEUX	593,00	0,00	10
23/03/2021	MAIRIE - CAISSON	172,93	0,00	1
23/03/2021	CABLES WIFI - ECOLE LES MARRONNIERS, MARIE-CURIE, MANDELA	15 360,00	0,00	10
23/03/2021	LICENCE ADOBE 1 AN	719,86	0,00	2
23/03/2021	CANTINE 1 - ACQUISITION D'UNE ARMOIRE	4 416,00	0,00	10
23/03/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	6 348,48	0,00	0
23/03/2021	ECOLE P-M CURIE : MISE EN PLACE D'UN VISIOPHONE	9 586,68	0,00	0
23/03/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	30 861,44	0,00	0
23/03/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	3 158,56	0,00	0
23/03/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	1 857,73	0,00	0
23/03/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	12 216,35	0,00	0
23/03/2021	ECOLE MANDELA - PANNEAUX LUMINEUX	5 908,80	0,00	10



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
23/03/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	6 495,14	0,00	0
23/03/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	14 264,76	0,00	0
23/03/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	2 988,41	0,00	0
01/04/2021	GYMNASSE - FONTAINE A EAU	846,91	0,00	6
01/04/2021	GYMNASSE - SOL PVC LOCAL BASKET	1 161,12	0,00	0
20/04/2021	LOGICIEL FUSHIA - MODULE CARTE SCOLAIRE	708,00	0,00	2
20/04/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	480,00	0,00	0
20/04/2021	AIRE DE JEUX ECOLE MATERNELLE MANDELA	25 836,00	0,00	0
17/05/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	2 336,66	0,00	0
17/05/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	7 551,04	0,00	0
17/05/2021	ARMOIRE SERVICE CCAS	492,00	0,00	1
17/05/2021	STAND DE TIR - DOSSIERS ERP ET PC	3 600,00	0,00	20
17/05/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL - LOCAL	11 025,60	0,00	0
17/05/2021	DENTISTE - TRAVAUX D'ELECTRICITE			
17/05/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	240,00	0,00	0
08/06/2021	ECOLE MANDELA : MISE EN PLACE D'ECLAIRAGES EXTERIEURS	23 921,16	0,00	0
08/06/2021	PANNEAUX DE PROTECTION ELECTIONS	3 330,66	0,00	6
08/06/2021	DESTRUCTEUR DE PAPIERS	449,21	0,00	1
08/06/2021	FOURNITURE ET POSE FILM OPAQUE CANTINE MARIE CURIE	7 200,00	0,00	0
08/06/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	3 497,52	0,00	0
10/06/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL-LOCAL	19 333,72	0,00	0
10/06/2021	DENTISTE-TRAVAUX DE PEINTURE ET SOL			
10/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL - LOCAUX INFIRMIERES - PEINTURE	14 372,17	0,00	0
15/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL - LOCAUX INFIRMIERES - MENUISERIE	2 071,45	0,00	0
15/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL - LOCAUX INFIRMIERES - MENUISERIE	4 744,10	0,00	0
15/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL - LOCAUX INFIRMIERES - PLATERIE	503,00	0,00	0
15/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL - LOCAUX INFIRMIERES - PLATERIE	9 054,12	0,00	0
15/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL-LOCAL	5 624,81	0,00	0
15/06/2021	DENTISTE-TRAVAUX DE MENUISERIE			
15/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL-LOCAL	1 870,04	0,00	0
15/06/2021	DENTISTE-TRAVAUX DE MENUISERIE			
15/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL-LOCAL	9 576,50	0,00	0
15/06/2021	DENTISTE-TRAVAUX DE PLATERIE			
15/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL-LOCAL	5 119,38	0,00	0
15/06/2021	DENTISTE-TRAVAUX DE PLATERIE			
15/06/2021	ACQUISITION DE MATERIELS ELECTIONS - URNES ET ISOLOIRS	4 414,80	0,00	6
17/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL-LOCAL	-24,00	0,00	0
17/06/2021	DENTISTE-TRAVAUX DE PLATERIE			
24/06/2021	DAB - RESEAU KIOSQUE	385,20	0,00	0
24/06/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL - LOCAUX INFIRMIERES (ELECTRICITE)	20 091,60	0,00	0
24/06/2021	ECOLE MANDELA - BARRIERES	33 730,80	0,00	20
24/06/2021	ISOLOIRS POUR LES ELECTIONS	1 657,20	0,00	0
24/06/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL - LOCAL	25 007,38	0,00	0
24/06/2021	DENTISTE - CLIM ET PLOMBERIE			
24/06/2021	CLIMATISATEURS ET VENTILATEURS ECOLES	3 185,70	0,00	10
24/06/2021	ACQUISITION DE 8 CLIMATISEURS	2 702,93	0,00	10
24/06/2021	PANNEAUX AFFICHAGE NUMERIQUE	9 156,00	0,00	10
24/06/2021	ECRAN VIDEO CONFERENCE	6 547,20	0,00	3
24/06/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PRAEU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	600,00	0,00	0
24/06/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PRAEU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	612,00	0,00	0
24/06/2021	CANTINE 1 - ACQUISITION DE MATERIEL - COUPE PAIN ET TABLE	2 748,00	0,00	10
26/06/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	929,76	0,00	0
29/06/2021	ESPACE VERTS - ACQUISITION D'UN CAMION BENNE RENAULT MASTER	34 480,00	0,00	15
30/06/2021	ISOLOIRS POUR LES ELECTIONS	-1 657,20	0,00	0
13/08/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PRAEU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	600,00	0,00	0
13/08/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PRAEU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	600,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
13/08/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL-LOCAL	216,00	0,00	0
13/08/2021	DENTISTE-TRAVAUX DE PLATERIE			
13/08/2021	ACQUISITION DE CHAISES DE BUREAU POUR LES ATSEM	633,60	0,00	10
13/08/2021	EBV - ACQUISITION DE PIEDS DE PARASOLS	132,50	0,00	1
13/08/2021	EBV - ACQUISITION DE PARASOLS	129,50	0,00	1
13/08/2021	ACQUISITION DE MOBILIER CLASSES DE MMES MARCOTTE, BROUILLOU T TROCHET EPRIM1	943,22	0,00	10
13/08/2021	ACQUISITION DE MOBILIER CLASSES DE MMES MARCOTTE, BROUILLOU T TROCHET EPRIM1	476,15	0,00	1
13/08/2021	MISSION D'ACCOMPAGNEMENT CAUE	4 000,00	0,00	0
13/08/2021	ECOLE MANDELA - POSE DE BORNES ANTI-BELIERS	4 140,00	0,00	20
13/08/2021	ECOLE MANDELA - POSE DE BARRIERES	4 758,00	0,00	20
13/08/2021	ACQUISITION DE MATERIEL - ESPACES VERTS	9 067,98	0,00	15
13/08/2021	POMPE ARROSAGE - FOOT	2 945,16	0,00	15
16/08/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	24 252,82	0,00	0
16/08/2021	LOT N°2 - CHARPENTE BOIS PREAU ECOLE MANDELA	40 374,60	0,00	0
16/08/2021	CANTINES 1 ET 2 - TELEPHONE SANS FIL AVEC REPONDEUR	99,98	0,00	1
27/08/2021	DIABLES MAIRIE ET ATELIERS	536,40	0,00	1
27/08/2021	6 TABLEAUX SIMPLES BASIC+ POUR VIDEPROJETEUR	2 106,00	0,00	5
27/08/2021	ACQUISITION DE MOBILIER M. MARY EPRIM 1	4 970,81	0,00	10
27/08/2021	FESTIVITES MOBILES - EXTINGCTEURS	273,36	0,00	1
27/08/2021	EXTINCTEURS CAB	1 751,52	0,00	10
27/08/2021	STANDS DE TIRS - EXTINGCTEURS, PANNAUX, VITRINES	644,76	0,00	10
27/08/2021	ALARME - EBV	3 189,70	0,00	0
27/08/2021	ALARME - CABINET MEDICAL	6 363,46	0,00	0
27/08/2021	VOIRIE - REALISATION D'UNE DALLE EN BETON	5 898,00	0,00	15
27/08/2021	DAB - COMPLEMENT TRAVAUX DALLE	3 423,60	0,00	15
27/08/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PREAU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	600,00	0,00	0
06/09/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	808,93	0,00	0
06/09/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	729,68	0,00	0
06/09/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	6 242,72	0,00	0
06/09/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	1 497,60	0,00	0
06/09/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PREAU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	29 158,62	0,00	0
16/09/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL - LOCAUX INFIRMIERES - PLATERIE	2 243,15	0,00	0
16/09/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL-LOCAL DENTISTE-TRAVAUX DE PLATERIE	1 526,95	0,00	0
24/09/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PREAU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	168,00	0,00	0
24/09/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PREAU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	600,00	0,00	0
24/09/2021	ESPACES VERTS - ACQUISITION D'UNE POMPE	1 104,00	0,00	10
24/09/2021	SIGNALISATION ET PANNEAUX BASE DE LOISIRS	2 810,16	0,00	20
24/09/2021	CANTINE 1 - ACQUISITION D'UN RECHAUFFE-FRITES	273,60	0,00	1
24/09/2021	CREATION DU KIOSQUE	41 652,44	0,00	20
24/09/2021	ACQUISITION DE MOBILIER - M. MARY - EPRIM 1	269,00	0,00	1
28/09/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL-LOCAL DENTISTE-TRAVAUX DE PLATERIE	772,21	0,00	0
28/09/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL-LOCAL DENTISTE-TRAVAUX DE PLATERIE	1 727,51	0,00	0
28/09/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL-LOCAL DENTISTE-TRAVAUX DE PLATERIE	1 017,56	0,00	0
28/09/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL - LOCAUX INFIRMIERES - PLATERIE	1 552,67	0,00	0
28/09/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL - LOCAUX INFIRMIERES - PLATERIE	503,00	0,00	0
28/09/2021	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL - LOCAUX INFIRMIERES - PLATERIE	768,67	0,00	0
05/10/2021	GYMNASE - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COUPURE ECLAIRAGE	2 935,03	0,00	0
12/10/2021	MOBILIER MR MERSANNE EPRIM2	1 803,60	0,00	10
12/10/2021	FILMS ISOLANTS EPRIM1	554,40	0,00	0
12/10/2021	ECOLES MANDELA - ELECTRICITE DU PREAU	4 140,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/10/2021	MOBILIER MR MERSANNE EPRIM2	204,60	0,00	10
12/10/2021	ECOLE P-M CURIE - SALLE DE MOTRICITE - CHANGEMENT DES VITRES	1 993,25	0,00	0
12/10/2021	8 ORDINATEURS PORTABLES	6 737,18	0,00	3
12/10/2021	8 VIDEOPROJECTEURS ECOLE PRIMAIRE CURIE - LOT 2	11 974,75	0,00	5
12/10/2021	MODULE WIFI ECOLE PRIEMAIRE CURIE	1 152,00	0,00	3
12/10/2021	MOBILIER MR MERSANNE EPRIM2	840,30	0,00	10
12/10/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PRAEU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	2 134,91	0,00	0
12/10/2021	RACCORDEMENT DAB	1 332,00	0,00	20
12/10/2021	ECOLE - CHARIOTS DE MENAGE	4 648,46	0,00	10
12/10/2021	30 TABLETTES ECOLE PRIMAIRE CURIE ET ECOLE PRIMAIRE MANDELA - LOT 3	10 125,60	0,00	3
29/10/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	6 050,10	0,00	0
29/10/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	3 214,54	0,00	0
29/10/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	11 358,80	0,00	0
29/10/2021	2 PC PORTABLES COMMUNICATION MONTAGE VIDEO PHOTO	2 812,51	0,00	3
29/10/2021	2 PC PORTABLES COMMUNICATION MONTAGE VIDEO PHOTO	1 684,29	0,00	3
29/10/2021	DAB - MISE EN PLACE DE L'ALIMENTATION	13 258,08	0,00	20
29/10/2021	5 BARNUMS	6 900,12	0,00	6
29/10/2021	ACQUISITION D'UN PUPITRE POUR DICOURS	186,00	0,00	1
29/10/2021	CHAISE DE BUREAU 2EME ETAGE	321,60	0,00	1
29/10/2021	ECOLE 1 - RENOUVLLEMENT LICENCE FIREWALL FORTINET	496,02	0,00	2
29/10/2021	ECOLE 1 - RENOUVLLEMENT LICENCE FIREWALL FORTINET	496,02	0,00	2
29/10/2021	ECOLE 1 - RENOUVLLEMENT LICENCE FIREWALL FORTINET	543,76	0,00	2
29/10/2021	ECOLE CURIE - AUTO-LAVEUSE	3 081,68	0,00	6
29/10/2021	MOBILIER MR MERSANNE EPRIM2	1 556,10	0,00	10
02/11/2021	FETE COMMUNALE -ACQUISITION DE POUBELLES 110 L	945,89	0,00	6
16/11/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PRAEU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	14 419,50	0,00	0
16/11/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PRAEU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	15 360,00	0,00	0
19/11/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	4 946,52	0,00	0
19/11/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	8 258,76	0,00	0
19/11/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	29 202,05	0,00	0
19/11/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	8 114,56	0,00	0
19/11/2021	ECOLE MANDELA - CONSTRUCTION D'UN PRAEU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	12 768,00	0,00	0
19/11/2021	TRX ET MOE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	13 176,56	0,00	0
19/11/2021	VIDEOPROTECTION - MULTISITES	69 084,00	0,00	10
19/11/2021	ATELIER COUTURE - ACQUISITION D'UN RECOUVREUSE	773,57	0,00	6
19/11/2021	STADE CLUB HOUSE FOOTBALL - PORTE BLINDEE	3 468,00	0,00	10
19/11/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	2 461,38	0,00	0
19/11/2021	MEDIATHEQUE - ACQUISITION DE MOBILIER	550,03	0,00	10
14/12/2021	PERIMAT2 - ACQUISITION DE 2 VELOS	147,90	0,00	1
16/12/2021	ACQUISITION DE PANNEAUX "VELOS"	285,00	0,00	1
16/12/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	13 500,00	0,00	0
16/12/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	303,96	0,00	0
16/12/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	400,57	0,00	0
16/12/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	3 325,00	0,00	0
16/12/2021	MANDELA - COMPLEMENT D'INSTALLATION DU SYSTEME D'ALERTE PPMS	3 060,00	0,00	0
16/12/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	1 500,00	0,00	0
16/12/2021	AMENAGEMENT CABINET MEDICAL	1 104,00	0,00	0
16/12/2021	EMAT1 - ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE	179,94	0,00	1
16/12/2021	BALL TRAP - RACCORDEMENT SYSTEME DE SECURITE	2 710,14	0,00	20
31/12/2021	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2021	101 864,00	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		1 217 705,01	0,00	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
14/06/2021	TAILLE HAIES ECHO HC341ES	840,00	3	840,00	0,00	0,00	0,00
14/06/2021	TRONCONNEUSE ECHO 320TES30	480,00	1	480,00	0,00	0,00	0,00
14/06/2021	RENAULT 21 BREAK	16 509,65	0	0,00	16 509,65	0,00	-16 509,65
14/06/2021	MASTER + AMENAGEMENT	31 066,08	0	0,00	31 066,08	0,00	-31 066,08
14/06/2021	CITROEN C15	8 628,61	0	0,00	8 628,61	0,00	-8 628,61
31/12/2021	DEBROUSSAILLEUR ECHO SRM420TES	648,00	6	540,00	108,00	0,00	-108,00
31/12/2021	ELAGUEUSE ECHO	669,00	6	446,00	223,00	0,00	-223,00
31/12/2021	ACQUISITION D'UNE TRONCONNEUSE ELAGUEUSE	396,00	1	396,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ESPACE VERTS - ACQUISITION DE MATERIEL	1 680,00	10	336,00	1 344,00	0,00	-1 344,00
31/12/2021	ACQUISITION SOUFFLEUR, DEBROUSSAILLEUSE, TAILLE HAIES	2 781,78	6	463,63	343,13	0,00	-343,13
31/12/2021	ACQUISITION SOUFFLEUR, DEBROUSSAILLEUSE, TAILLE HAIES	2 781,78	6	463,63	1 975,02	0,00	-1 975,02
31/12/2021	ESPACES VERTS - SCIE ELECTRIQUE	135,00	1	135,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	ESPACES VERTS - TAILLE-HAIE ET OUTILLAGE	2 720,40	6	0,00	2 720,40	0,00	-2 720,40
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>69 336,30</b>					<b>-62 917,89</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	275 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	17 510,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	2 707,02

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A10.4</b>

**A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A10.5</b>

**A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
03/11/2021	ACQUISITION TERRAINS SERM	2 707,02	0	0,00	2 707,02	17 510,00	14 802,98
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 707,02</b>					<b>14 802,98</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					18 377,14	15 755,05										257,66	868,46	
1001 VIES HABITAT	2018	X Echéance progressive	ACQUISITION ET AMELIORATION D'UN LOGEMENT	CDC	18 377,14	15 755,05	18,67	A	R	1,550	R	1,550	A-1		257,66	868,46		
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>18 377,14</b>	<b>15 755,05</b>										<b>257,66</b>	<b>868,46</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	16 623,51
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>16 623,51</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>5 113 254,89</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,33</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
AFPE - ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE ESPERANCE	500,00	
AFSEP ASSOC SCLEROSSES EN PLAQUES	350,00	
AMICALE SAPEUR POMPIER DE GARGEN	200,00	
ASSOC DES PARALYSES DE FRANCE	150,00	
ASSOC SIRHAYA	400,00	
ASSOC SPORTIVE PORCHEVILLE	59 000,00	
CENTRE DE FORMATION D APPRENTIS	140,00	
CLUB DE LA BONNE HUMEUR ASSOCIAT	1 500,00	
COCHONNET PORCHEVILLOIS ASSOCIAT	1 000,00	
COMITE DEPART CONTRE LE CANCER	500,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE COMITE DE	200,00	
DELOS APEI 78	150,00	
FCPE COLLEGE J. CARTIER ISSOU	100,00	
FCPE CONSEIL LOCAL LES ECOLES DE PORCHEVILLE	100,00	
FNACA - FED NAT ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	200,00	
FOOTBALL CLUB DE PORCHEVILLE	28 000,00	
HOTEL SOCIAL SAINT YVES	100,00	
INSTITUT PASTEUR	300,00	
LA GAULE PORCHEVILLOISE ASSOCIAT	1 000,00	
LE REVE DE COLYNE	500,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR	3 000,00	
LES SARABERNAR S	100,00	
MEDECINS SANS FRONTIERES	100,00	
OCC78 ECOLE NELSON MANDELA	8 500,00	
OCCE ECOLE MAT MARONNIERS	4 800,00	
PORCHEVILLE AIRSOFT TEAM 78 PAT7	250,00	
PREVENTION ROUTIERE	200,00	
RELAIS JEUNES ET FAMILLES 78 ASS	400,00	
RESEAU ODYSSEE	1 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE ASSOCIATION	300,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS ASS	300,00	
SIEHVS	100,00	
STE DE CHASSE DE PORCHEVILLE	400,00	
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES YVELINES	500,00	
USEP PIERRE ET MARIE CURIE ECOLE	10 000,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
CCAS DE PORCHEVILLE	49 300,00	
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>173 640,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>19,00</b>	<b>1,00</b>	<b>20,00</b>	<b>10,57</b>	<b>2,37</b>	<b>12,94</b>
Adjoint administratif	C	7,00	1,00	8,00	4,57	2,37	6,94
Adjoint administratif 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Territorial	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>40,00</b>	<b>1,00</b>	<b>41,00</b>	<b>17,34</b>	<b>14,16</b>	<b>31,50</b>
Adjoint technique	C	27,00	1,00	28,00	10,34	13,16	23,50
Adjoint technique 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maitrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Agent spéc. principal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé 1ère classe des écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé principal 2ème classe des E.M	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>26,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26,00</b>	<b>8,00</b>	<b>13,00</b>	<b>21,00</b>
Adjoint d'animation	C	22,00	0,00	22,00	6,00	13,00	19,00
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Brigadier Chef Principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>93,00</b>	<b>2,00</b>	<b>95,00</b>	<b>39,91</b>	<b>30,53</b>	<b>70,44</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	363	0,00	A	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	419	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	356	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	378	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Technicien ppal 1ère classe	B	TECH	707	0,00	A	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.

MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
  - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
  - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
  - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
  - 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
  - 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
  - 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
  - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
  - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
  - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
  - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
  - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
  - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>
THIBAUT JACQUEMIN	FORMATION E-LEARNING INTER - EluAcademy

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/08/2019 -	1001 VIES HABITAT	SA 1001 VIES HABITAT	Société Française	18 377,14
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
GRAND PARIS SEINE & OISE	01/01/2016	SFP	101 864,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	11 455 802,00	-12,18	18,14	176,52	2 078 082,00	142,80
TFPNB	18 263,00	9,02	27,37	0,00	4 999,00	9,03
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 474 065,00</b>	<b>-35,32</b>			<b>2 083 081,00</b>	<b>65,14</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26/01/2022

Présenté par (1) Le LE MAIRE.  
 A Porcheville, le 25/02/2022  
 Le LE MAIRE

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A Porcheville, le 01/01/2000  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le LE MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CONVENTION  
ENTRE  
LE REPRESENTANT DE L'ÉTAT  
ET  
LA COMMUNE DE PORCHEVILLE**

**POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU  
REPRESENTANT DE L'ÉTAT**

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2017 portant approbation du nouveau cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure d'homologation ;

Vu la circulaire du 28 mars 2011 transmise aux élus par le Préfet des Yvelines, indiquant les actes transmissibles ou non au contrôle de légalité ;

Convient de ce qui suit :

**Article 1.** La présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

À cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

## **2) PARTIES PRENANTES A LA CONVENTION**

La présente convention est passée entre :

1) La préfecture des Yvelines représentée par le préfet, ci-après désignée : « **le représentant de l'État** ».

2) Et la Commune de Porcheville représentée par son Maire, Didier MARTINEZ, ci-après désignée : « **la collectivité** ».

Pour les échanges effectués en application de la présente convention, la collectivité est identifiée par les éléments suivants :

Numéro SIREN : 217 805 019

Nom de la collectivité : PORCHEVILLE

Nature : Collectivité Territoriale

Adresse postale : 17 Boulevard de la République

Arrondissement de la ville de Porcheville : Mantes la Jolie

## **3) PARTENAIRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

### **3.1. L'opérateur de transmission et son dispositif**

**Article 2.** Pour recourir à la transmission électronique, la collectivité s'engage à utiliser le dispositif suivant :

DOCAPOST/FAST

Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le 18 Juin 2021 par le ministère de l'Intérieur.

La société chargée de l'exploitation du dispositif homologué, désignée ci-après « DOCAPOST/FAST » est chargée de la transmission électronique des actes de la collectivité, en vertu d'un contrat signé le 1<sup>er</sup> Octobre 2021 pour une durée de 3 ans.

### **3.2. 2.2. Identification de la collectivité**

**Article 3.** Afin de pouvoir être dûment identifiée ou, à défaut, pour pouvoir identifier les personnes chargées de la transmission, la collectivité s'engage à faire l'acquisition et à utiliser des certificats d'authentification conformément aux dispositions du cahier des charges de la transmission prévu à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.

#### **4.1.4. Interruptions programmées du service**

**Article 11.** L'accès électronique à l'infrastructure technique du ministère de l'Intérieur pourra être interrompu une demi-journée par mois en heures ouvrables. Le représentant de l'État s'engage à ce que l'équipe technique du ministère de l'Intérieur avertisse les « services supports » des opérateurs de transmission des collectivités trois jours ouvrés à l'avance.

En cas d'interruption de l'accès à l'infrastructure technique pour cause de maintenance, il appartient à la collectivité d'attendre le rétablissement du service pour transmettre ses actes par voie électronique.

#### **4.1.5. Suspension et interruption de la transmission électronique [collectivités non soumises à l'obligation de transmission par voie électronique en application de la loi NOTRe]**

**Article 12.** Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les parties peuvent suspendre l'application de la présente convention à tout moment.

Le cas échéant, la décision est notifiée par écrit à l'autre partie. Cette notification doit intervenir au moins un mois avant la prise d'effet de la décision.

À compter de cette date, les actes concernés et autres informations y afférents sont échangés dans les conditions de droit commun.

La collectivité peut demander au représentant de l'État l'autorisation de mettre fin à la suspension. La demande doit être formulée par écrit et préciser la date à laquelle la collectivité souhaite utiliser à nouveau la transmission électronique. Le représentant de l'État s'engage à accuser réception de cette demande et à indiquer à la collectivité la date à compter de laquelle les envois dématérialisés sont à nouveau acceptés.

En cas d'absence de volonté exprimée de reprise des relations contractuelles dans le cadre de la présente convention à l'issue d'une année franche à compter de leur suspension, la convention devient caduque.

#### **4.1.6. Preuve des échanges**

**Article 13.** Les parties à la présente convention s'engagent à reconnaître la validité juridique des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité.

Les accusés de réception délivrés par les infrastructures techniques du ministère de l'Intérieur et de l'opérateur de transmission attestent de la réception des échanges intervenus dans les procédures du contrôle de légalité et du contrôle administratif.

### **4.2. Clauses locales**

#### **4.2.1. Classification des actes par matières**

**Article 14.** La collectivité s'engage à respecter la nomenclature des actes, prévoyant la classification des actes par matières, utilisée dans le contrôle de légalité dématérialisé et à ne pas volontairement transmettre un acte dans une classification inadaptée.

La classification nationale, constituée de deux niveaux est utilisée dans le cadre de la présente convention.

En cas de difficulté pour le choix d'une référence, le référent « Actes » mentionné par la convention pourra consulter le référent « Actes » de la préfecture de département.

#### **4.2.2. Définition de l'objet de l'acte**

**Article 15.** La collectivité s'engage à définir le plus distinctement possible l'objet de l'acte faisant l'objet de la télétransmission.

#### **4.2.3. Actes et courriers fictifs utilisés aux fins de tester l'application**

**Article 16.** La collectivité s'engage à ne pas télétransmettre des actes ou des courriers fictifs lui servant de tests. Elle pourra dès lors demander à bénéficier d'une application particulière destinée à la formation de ses agents auprès de l'opérateur de transmission.

#### **4.2.4. Actes non transmissibles**

**Article 17.** L'article 140 de la loi du 13 août 2004 conduit à la réduction des actes obligatoirement transmissibles au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Ainsi, ne sont plus transmissibles les actes de police du stationnement et de la circulation, les décisions individuelles

Fait à Versailles,

Et

à Porcheville

Le

Le 27/01/2022

En deux exemplaires originaux.

LE PREFET,





## ZAD Porcheville Liste parcelles

Section cadastrale	Numéro de parcelle
0B	0026
0B	0058
0B	0059
0B	0060
0B	0157
0B	0192
0B	0193
0B	0197
0B	0198
0B	0200
0B	0201
0B	0202
0B	0203
0B	0204
0B	0205
0B	0206
0B	0207
0B	0208
0B	0209
0B	0210
0B	0211
0B	0212
0B	0213
0B	0214
0B	0215
0B	0216
0B	0217
0B	0218
0B	0219
0B	0334
0B	0366
0B	0367
0B	0368
0B	0369
0B	0370
0B	0371
0B	0372
0B	0373
0B	0374
0B	0375
0B	0376
0B	0377
0B	0378
0B	0379
0B	0380
0B	0381
0B	0382
0B	0383
0B	0384
0B	0385

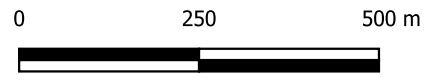
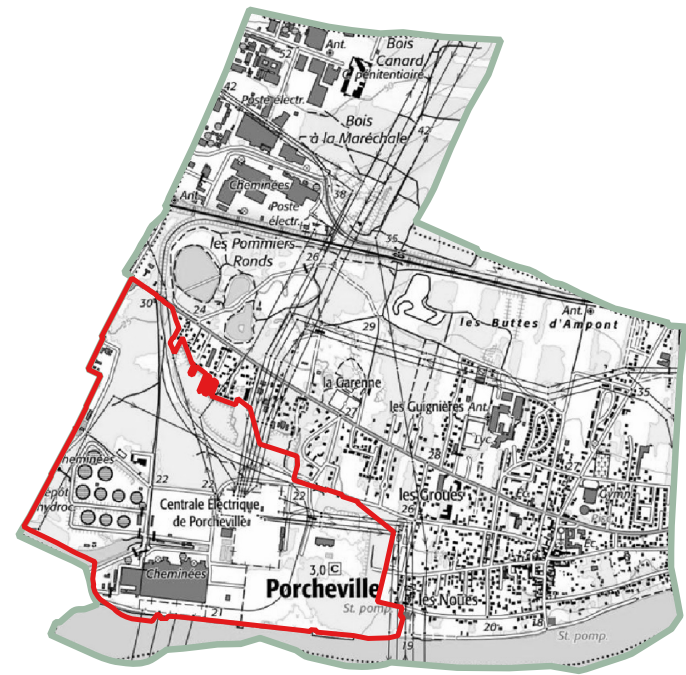
Section cadastrale	Numéro de parcelle
0B	0390
0B	0391
0B	0392
0B	0393
0B	0394
0B	0395
0B	0396
0B	0397
0B	1166
0B	1167
0B	1168
0B	1170
0B	1223
0B	1224
0B	1225
0B	1282
0B	1285
0B	1286
0B	1287
0B	1289
0B	1331
0B	1332
0B	1333
0B	2232
0B	2234
0B	2237
0B	2244
0B	2246
0B	2248
0B	2335
0B	2336
0B	2338
0B	2339
0B	3683
0B	3755
0B	3756
0B	3759
0B	3760
0B	3763
0B	3765
0B	3767
0B	3769
0B	3771
0B	3775
0B	3779
0B	3782
0B	3783
0B	3784
0B	3785
0B	3786

Section cadastrale	Numéro de parcelle
0B	3787
0B	3807
0B	3808
0B	3809
0B	3810
0B	3811
0B	3812
0B	3813
0B	3814
0B	8001
0B	8002
0B	8003

**Le Préfet**



# ZAD Porcheville



- Périimètre de la ZAD
- Parcellaire
- Bâtiment
- Limite communale